



Bienvenue à Bruxelles

Nouveaux arrivants 2021

Table des matières

CHAPITRE 1 — INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
LIRE : AVANT LE VOYAGE DE RECHERCHE D’UN DOMICILE (VRD)	9
CHAPITRE 2 — LOGEMENT	10
CHAPITRE 3 — SERVICES BANCAIRES	14
CHAPITRE 4 — TRANSPORT	15
CHAPITRE 5 — ÉDUCATION	17
CHAPITRE 6 — EMPLOI DES CONJOINTS	21
LIRE : AVANT DE DÉMÉNAGER À BRUXELLES	22
CHAPITRE 7 — LOGEMENT	23
CHAPITRE 8 — TRANSPORT	23
CHAPITRE 9 — EMPLOI DE CONJOINTS	28
CHAPITRE 10 — MÉDICAL	30
CHAPITRE 11 — ANIMAUX DE COMPAGNIE	30
CHAPITRE 12 — SERVICE POSTAL	32
CHAPITRE 13 — INFORMATIONS ADDITIONNELLES	33
VIVRE EN PLEIN ESSOR À BRUXELLES	35
CHAPITRE 14 — VOTRE ARRIVÉE	36
CHAPITRE 15 — LES COMMUNES & LOGEMENTS	37
CHAPITRE 16 — LE TRANSPORT	39
CHAPITRE 17 — MÉDICAL ET DENTAIRE	44
CHAPITRE 18 — ÉDUCATION	48
CHAPITRE 19 — EMPLOI	49
CHAPITRE 20 — BÉBÉS & ENFANTS	50
CHAPITRE 21 — ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET LOISIRS	52
CHAPITRE 22 — ANIMAUX DE COMPAGNIE	58
CHAPITRE 23 — SÉCURITÉ PERSONNELLE	60
CHAPITRE 24 — SERVICES RELIGIEUX	62
CHAPITRE 25 — DIVERS	63
ANNEXE A — COMMUNES	66
ANNEXE B — PANNEAUX DE SIGNALISATION ET RÈGLEMENTS	71
ANNEXE C — TYPES DE MAGASINS	80
ANNEXE D — ADRESSES IMPORTANTES	81
ANNEXE E — SERVICES D’URGENCE	82

LA TABLE DES MATIÈRES EST INTERACTIVE, PASSEZ SIMPLEMENT LA SOURIS SUR UN CHAPITRE ET APPUYER “CTRL + CLIQUER” POUR VOIR LES DÉTAILS DU CHAPITRE. VOUS POURREZ FAIRE DE MÊME SUR CHAQUE TITRE D’UN CHAPITRE POUR ÊTRE RAMENÉ À LA TABLE DES MATIÈRES.



SFM(E) Bruxelles

Tel: +32 (0)2/210 92 97

Courriel : mfse.brussels@cfmws.com

Chers nouveaux arrivants,

Nous vous souhaitons la bienvenue à Bruxelles. Nous espérons que les renseignements suivants vous permettront de vivre une transition en douceur vers votre nouvelle vie en Belgique.

Les Services aux familles des militaires Europe (SFME) s'engage à améliorer la qualité de vie des membres de sa communauté. En tant que nouvel arrivant, il se peut que vous vous sentiez parfois dépassé par la quantité d'information que vous recevez et par les nouvelles expériences que vous vivez au cours de votre adaptation. Si vous n'avez pas obtenu de réponse à vos préoccupations ou questions à la suite de votre lecture du présent guide, veuillez communiquer avec nous au 02/210 92 97 **(Du Canada, vous devez composer comme suit: 011.32.22.10.9297)**

Nous espérons que votre séjour en Belgique sera satisfaisant et que vous aurez l'occasion de profiter au maximum de votre expérience en Europe. Finalement, nous vous encourageons à participer aux activités et programmes que nous organisons pour nos membres et à nous faire part de vos expériences. Vous avez peut-être un talent particulier que vous pourriez présenter à la communauté ou vous pourriez transmettre aux jeunes vos connaissances dans un certain sport, passe-temps ou autre.

Veuillez passer nous voir au Centre des SMFE Bruxelles; nous serons heureux de vous rencontrer. Les heures d'ouverture du Centre sont du lundi au jeudi, de 9 h à 15 h. Nous avons hâte de faire votre connaissance.

Sincères salutations,

L'équipe des SFME Bruxelles

Chapitre 1 – Informations générales

1.1 – Introduction

Une panoplie de renseignements sont disponible pour vous appuyer lors votre déménagement à Bruxelles. L'information que vous trouverez dans ce guide est conçue pour répondre à vos questions initiales en ce qui concerne votre affectation à Bruxelles. Dans le but d'éviter d'accabler les nouveaux arrivants avec trop d'information, ce document est divisé en quatre sections qui couvrent l'information cruciale pour chaque étape de votre déménagement :

- a. **Information générale** : Informations globales et générales qui vous seront utiles maintenant et tout au long de votre séjour en Belgique;
- b. **Voyage de recherche d'un domicile (VRD)** : Cette section devrait être lue avant votre VRD;
- c. **Avant le déménagement** : Inclut des renseignements supplémentaires qui permettront un déménagement réussi.; et
- d. **Vivre à Bruxelles** : Variété d'informations générales qui portent sur plusieurs sujets pour vous soutenir lors du début de votre vie à Bruxelles.

1.2 – Votre parrain

Une fois que la délégation canadienne a reçu votre message de mutation, un parrain vous sera assigné. Votre parrain vous aidera avec les préparations pour votre déménagement, peut vous rencontrer lors de votre arrivée, et s'assurera que vous et votre famille soyez bien installés. Vous recevrez soit un appel ou un courriel initial de votre parrain et il sera capable de répondre à toutes vos questions. S'il vous plait, n'hésitez pas à le contacter.

Les Services aux familles des militaires Europe (SFME) – Bruxelles pourront aussi vous fournir leurs connaissances de la région au sujet de la communauté et coordonner votre participation au programme d'Intégration communautaire qui a lieu en septembre. Le membre des Forces armées canadiennes recevra un courriel de la part des SFME demandant son adresse courrielle personnelle et/ou celle de son conjoint. Ceci permettra aux SFME-Bruxelles d'échanger des informations avec la famille et de créer un lien pour communiquer avec vous.

1.3 – Organisation

La délégation conjointe canadienne au sein de l'OTAN est composée d'une section politique, dirigée par les Affaires mondiales Canada (AMC) et une section militaire, dirigée par le représentant militaire canadien (CANMILREP). La délégation représente le Canada au Conseil de l'Atlantique Nord et auprès d'autres instances décisionnelles de l'Alliance.

Pour des raisons administratives, le représentant militaire adjoint (D/MILREP) est responsable de tous les militaires des Forces canadiennes assignés au Quartier général de l'OTAN (QG de l'OTAN) à Bruxelles, incluant ceux de la délégation, ceux travaillant pour l'État-major militaire international (EMI) ou autres agences de l'OTAN et tous les étudiants de l'École d'État-Major belge.

Pour des raisons de sélection et de travail, la chaîne de commandement des militaires travaillant pour l'État-major militaire international (EMI) ou les différentes organisations de l'OTAN relève de l'officier commandant de l'EMI, tandis que le personnel de la délégation est sous la direction du représentant militaire adjoint.

1.3.1 Votre statut (sera un des suivants)

- a. **Représentant militaire canadien / délégation conjointe du Canada.** Le personnel Représentant du Canada auprès du Comité militaire (**CANMILREP**) fait partie du personnel de la délégation à qui on accorde le statut diplomatique conformément à la convention de Vienne. Celui-ci est communément appelé le statut de *Corps diplomatique* (CD) et vient avec plusieurs privilèges et immunités tels que spécifiés par la nation hôte (la Belgique). Les unions de fait sont reconnues sous cette convention.
 - i. Les membres de grade Major ou plus sont accrédités en tant que conseillers / attachés et ils reçoivent les privilèges et immunités suivants :
 - ❖ Plaque d'immatriculation CD
 - ❖ Exemption de la taxe de circulation et des frais d'immatriculation
 - ❖ Achat d'essence libre de taxes
 - ❖ Cartes de communauté diplomatique pour le conjoint et les personnes à charge (la Belgique définit l'âge de la personne étrangère à charge comme moins de 18 ans)
 - ❖ Passeports diplomatiques
 - ❖ Rabais sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
 - ❖ Achat d'alcool libre de taxes
 - ii. Les membres de grade Capitaine et inférieur sont considérés comme personnel de soutien technique et ils reçoivent les privilèges et immunités suivants :
 - ❖ Taxe de circulation et frais d'immatriculation remboursables pour leur première voiture sous la directive sur le service militaire à l'étranger 10.18.04. Taxes de circulation sont payés par l'ambassade et les frais d'immatriculation sont remboursables selon les directives de relocalisation applicables.
 - ❖ Achat d'essence libre de taxes
 - ❖ Cartes de communauté diplomatique pour le conjoint et les personnes à charge (la Belgique définit l'âge de la personne étrangère à charge comme moins de 18 ans)
 - ❖ Passeports diplomatiques
 - ❖ Rabais sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
 - ❖ Achat d'alcool libre de taxes
- b. **État-major militaire international (IMS), NCIA et BICES (Capt (N) / Col et grade inférieur).** Le personnel du EMI, NCIA et BICES bénéficient de P&I en vertu de l'accord sur le statut des forces de l'OTAN (SOFA). Les unions de fait et les relations entre personnes de même sexe NE SONT

PAS reconnues par la SOFA. Les membres doivent demander à leur conjoint de fait de demander et de recevoir un visa par l'intermédiaire du consulat général de Belgique à Montréal.

- i. Les privilèges de la Convention sur le statut des forces de l'OTAN incluent :
 - ❖ Taxe de circulation et frais d'immatriculation (pour le premier véhicule) payés par l'État-major militaire international
 - ❖ Achat d'essence libre de taxes
 - ❖ Cartes de communauté diplomatique pour tous les membres de la famille
 - ❖ Passeports diplomatiques
 - ❖ Rabais sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
 - ❖ Achat d'alcool libre de taxes

- c. **Étudiants à l'École d'État-Major belge.** Le Représentant du Canada auprès du comité militaire / Délégation conjointe du Canada à l'OTAN s'occupent de l'administration des étudiants des FAC qui fréquentent l'École de commandement et d'État-Major belge, mais ces étudiants travaillent sous la direction de l'Académie canadienne de la Défense. Les étudiants n'ont donc pas droit aux privilèges en ce qui concerne l'exonération d'impôts en accord avec un protocole bilatéral concernant le personnel étudiant en Belgique. L'étudiant recevra cependant ce qui suit :
 - ❖ Cartes de communauté diplomatique pour tous les membres de la famille
 - ❖ Passeport spécial

- d. **Contribution nationale volontaire.** Les membres NATEX des Forces armées canadiennes (FAC) sont un exemple de contribution nationale volontaire et ceux-ci se voient accorder, selon la convention de Vienne, des privilèges et immunités limités.

1.4 – Privilèges américains

Les membres des FAC ont accès aux ressources et aux installations américaines en Belgique, y compris le "PX" et le "Commissary" qui sont situés à Chièvres (près de Mons), à plus ou moins 1 heure de voiture. Il y existe deux garnisons militaires américaines dans la région de Bruxelles, un gymnase, un service de garde d'enfants (à des heures flexibles) et un petit magasin. L'autre possède des installations médicales et dentaires. Pour accéder à ces installations et ressources, une demande de laissez-passer pour les installations américaines et de carte privilège et d'identification de l'Armée américaine en Europe seront soumises pour les membres des FAC. Ces demandes de cartes seront traitées après votre arrivée en Belgique. Les coordonnées sont incluses dans l'Annex D.

1.5 – Langues de travail

Les langues officielles de la Belgique sont le néerlandais, le français et l'allemand. Cependant, à Bruxelles, le français est plus courant. Les langues de travail au sein du QG de l'OTAN sont le français et l'anglais, bien que presque toutes les affaires sont menées en anglais. À l'intérieur de la délégation canadienne, l'anglais et le français sont utilisés de manière interchangeable. Ce point sera abordé par l'officier supérieur d'état-major de coordination (OSEM Coord) lors de votre entrevue d'introduction durant votre voyage de recherche d'un domicile.

1.6 – Uniforme quotidien

L'uniforme de jour à la délégation est l'uniforme distinctif pour les trois éléments (cela peut varier pour l'État-major militaire international et les organisations de l'OTAN). À l'occasion, une tenue civile appropriée est nécessaire. Les officiers devront apporter leurs tenues de mess et doivent aussi être préparés pour des cérémonies ou réceptions pour lesquelles un costume ou une tenue de soirée (black tie/tuxedo) sont nécessaires.

1.7 – Les Services aux familles militaires en Europe (SFME)

Les SFME-Bruxelles sont le cœur de la communauté du Ministère de la défense nationale et des Forces armées canadiennes à Bruxelles. Ils sont ici pour fournir des programmes et services pertinents aux familles des FAC à Bruxelles. Les SFME-Bruxelles ont plusieurs ressources utiles pour améliorer votre qualité de vie et aussi vous aider à profiter de votre séjour en Belgique. Si vous avez des questions au sujet des SFME-Bruxelles, voici leurs coordonnées, ci-dessous :

Courriel : mfse.brussels@cfmws.com

Téléphone : 011-32-2-210-9297 (from Canada) 02/210-9297 (local)

Centre communautaire: Maison Marquis

Avenue des dominicaines 15

Kraainem, 1950

Facebook : <https://www.facebook.com/MFSEurope/>

Site internet des services de bien-être et morale : <https://www.connexionfac.ca/Europe/Accueil.aspx>

1.8 – Programmes de soutien du personnel (PSP) en Europe

Les PSP soutiennent l'efficacité opérationnelle des Forces armées canadiennes en Europe. Ils contribuent à la cohésion et le bon moral au sein des unités en s'assurant que les membres des Forces armées canadiennes et leurs familles aient accès à des programmes de soutien personnel de même niveau que ceux qui leurs sont normalement offerts au Canada et qu'exige la tradition militaire. Bruxelles est supporté par un coordinateur des PSP situé aux SFME-Bruxelles. Vous pouvez contacter le coordinateur des PSP au : +32 (0)768 0483 ou psp.brussels@cfmws.com.

De plus amples renseignements peuvent être trouvés sur le site web suivant :

PSP Bruxelles : <https://www.connexionfac.ca/Europe/Emplacements/Belgique/Bruxelles/Services-de-PSP.aspx>

1.9 – Informations sur Bruxelles

Il existe une grande communauté d'expatriés à Bruxelles et donc aussi plusieurs ressources en ligne pour accéder à de l'information. Vous trouverez ci-dessous une liste de quelques sites internet qui peuvent fournir des renseignements additionnels au sujet de la vie à Bruxelles :

<https://www.bruxelles.be/>

<https://agenda.brussels/fr>

<https://www.brusselslife.be/>

<http://www.linternaute.com/voyage/belgique/bruxelles>

Il y a aussi sur **Facebook** plusieurs sites utiles (titrés et principalement utilisés en anglais):

Communauté Hors CAN Bruxelles (presque tous les membres de la communauté à Bruxelles est sur ce site web. C'est aussi l'endroit où le SFM Bruxelles post des messages concernant les activités):

<https://www.facebook.com/groups/521062598077067/>

Conjoints Hors CAN FAC Europe: <https://www.facebook.com/groups/Outcanspousesofcanadianmilitaryeurope/>

Le Bulletin: <https://www.facebook.com/thebulletinmagazine/>

Expatriés à Bruxelles: <https://www.facebook.com/expatsinbrussels/>

The Brussels Times: <https://www.facebook.com/BrusselsTimes/>



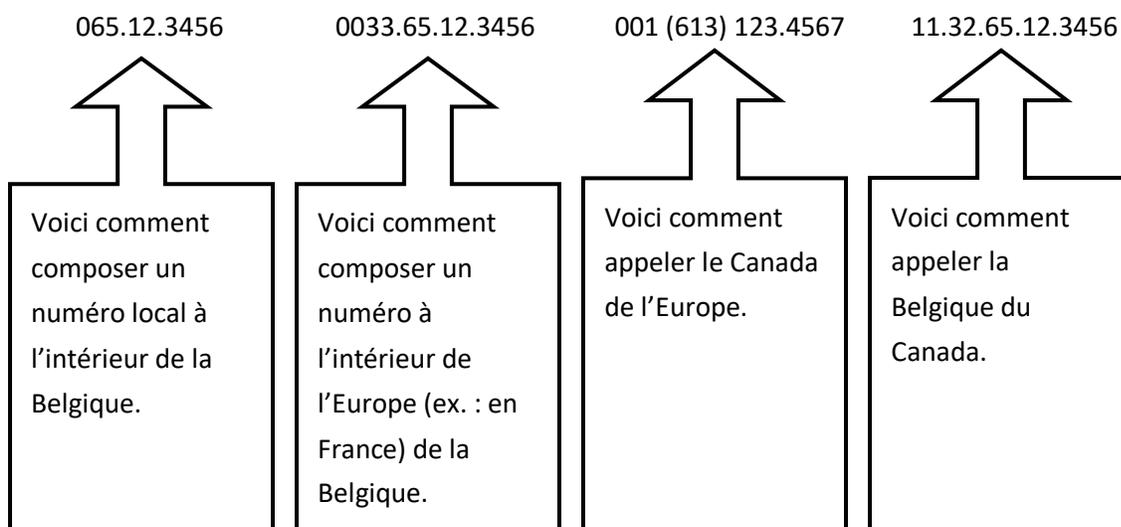
NUMÉROS D'URGENCE EN BELGIQUE

Urgence	112
Police, incendie	100
Opérateur	7111

Les numéros de téléphone en Belgique ont six ou sept chiffres précédés par un indicatif régional de 3 chiffres. Si vous souhaitez appeler de la Belgique dans un autre pays d'Europe, l'indicatif du pays doit être ajouté au début du numéro.

Pour appeler de la Belgique en Amérique du Nord, un code international doit être placé avant l'indicatif du pays.

Voir les exemples ci-dessous:



Lire : avant le voyage de recherche d'un domicile (VRD)



(IMAGE : Grand-Place au cœur de Bruxelles, Belgique)

Cette section vous présentera les principales informations qui vous seront d'intérêt avant votre voyage de recherche d'un domicile à Bruxelles. Si vous avez des questions, veuillez contacter les SFM au : mfse.brussels@cfmws.com ou votre parrain.

Chapitre 2 — Logement

2.1 – Voyage de recherche d'un domicile

Vous allez entreprendre un voyage de recherche de domicile (VRD) dans le but de trouver un logement approprié dans la région de Bruxelles (location privée, non meublé). La section administrative de la délégation canadienne est largement responsable de fournir le support et la coordination nécessaire pour rendre tout cela possible. Cependant, bien que la section administrative de la délégation fournisse un soutien à tous les MDN et civils des FAC affectés à Bruxelles; ils ne sont pas l'expert en ce qui concerne les privilèges et immunités accordés aux membres affectés à Bruxelles en vertu de l'accord sur le statut de la force de l'OTAN. Cela comprend les membres affectés à l'état-major militaire international, BICES et NCIA. Il est impératif que les personnes affectées à l'une des organisations susmentionnées visitent la division des activités de soutien aux privilèges et immunités de l'OTAN pendant leur VRD pour commencer le processus de demande de cartes d'identité belges et pour obtenir des éclaircissements sur les nuances spécifiques à votre famille (votre parrain vous aidera avec cet aspect de votre VRD).

L'officier supérieur d'état-major de coordination (OSEM Coord) et la section administrative de la délégation canadienne fourniront l'information administrative nécessaire pour le processus de voyage de recherche d'un domicile. **Pour la région de Bruxelles, un montant de loyer maximal a été établi, calculé selon votre salaire et la taille de votre famille.** Cette information, ainsi que des conseils en ce qui concerne le choix d'un agent immobilier vous sera fourni par la section administrative avant votre arrivée pour votre voyage de recherche d'un domicile. Ils vous indiqueront aussi combien de photos de passeport et photos de petite taille seront requises pour les différentes cartes d'identité nécessaires pour vous et vos personnes à charge.

Lorsque vous arrivez à Bruxelles pour votre voyage de recherche d'un domicile, il est **impératif** que vous visitiez la section administrative militaire canadienne **dès votre premier jour de VRD** pour discuter de votre recherche de domicile et aussi pour rencontrer votre parrain.

2.2 – Régions de logements de Bruxelles

La Région de Bruxelles-Capitale est à peu près de la même taille qu'Ottawa. Il est utile de savoir que la ville est divisée en commune et que chacune possède son propre code postal. La ville a un vaste réseau de métro/tram/autobus qui traverse toutes les communes. Chaque commune a, cependant, ses particularités, comme des sacs différents pour l'évacuation des déchets. Elles sont toutes d'excellentes localités où vivre.

Afin de s'assurer que tous les membres soient situés près du QG de l'OTAN, la délégation canadienne et les autres membres des Forces armées canadiennes qui travaillent au QG de l'OTAN doivent vivre dans la zone de logement désignée. Veuillez consulter le diagramme de l'Annexe A. Les raisons principales sont opérationnelles et de facilitation du soutien. Le trafic est souvent congestionné et nos familles doivent être en mesure d'accéder facilement au SFME et autres commodités. Ceux qui souhaitent vivre hors de la zone de logement désignée devront soumettre une demande formelle auprès de l'officier

supérieur d'état-major de coordination. Les municipalités suivantes (communes) font partie de la zone de logement de Bruxelles.

1000 Bruxelles		1030 Schaerbeek
1040 Etterbeek		1050 Ixelles
1140 Evere		1150 Woluwe-Saint-Pierre*
1160 Auderghem*		1170 Watermael-Boitsfort
1180 Uccle		1200 Woluwe-Saint-Lambert*
1210 Saint-Josse		1800 Vilvoorde
1820 Steenokkerzeel		1830 Machelen
1930 Zaventem		1933 Sterrebeek
1950 Kraainem*		1970 Wezembeek-Oppem*
3070 Kortenberg		3080 Tervuren*

*Communes dans lesquelles vivent la majorité des familles des FAC et du MDN

(Les quatre chiffres qui précèdent la commune sont les codes postaux).

Pour une description plus approfondie des communes et les liens à leurs sites web, consulter l'Annexe A

La carte ci-dessous montre les communes qui font partie de la zone désignée avec leurs codes postaux.



Conseils/suggestions

**Si vous vivez à l'est de la frontière Bruxelles/Flandres, les systèmes d'autobus de ces régions sont séparés et nécessitent des cartes d'autobus différentes.*

**Planifiez des trajets à bicyclette à partir de propriétés envisagées, à Bruxelles, utiliser sa bicyclette est souvent plus vite que conduire sa voiture.*

**Ne vous fixez pas trop sur des communes spécifiques, recherchez plutôt les emplacements du métro, trams et autobus.*

**Si vous planifiez envoyer vos enfants à l'école en autobus, appelez l'école pour avoir une estimation du temps que prendra l'autobus à partir de votre adresse. Selon l'emplacement de l'école et de votre maison, le temps de transport peut être plus de 45-60 minutes.*

**Pour de l'aide, veuillez nous contacter par courriel aux SFME Bruxelles pour arranger une téléconférence: mfse.brussels@cfmws.com*

2.3 Sites pour les logements de location

Une fois que vous aurez reçu votre message d'affectation, l'administration de la délégation vous fournira une liste d'agents immobilier. De plus, voici une liste de sites web qui peuvent vous fournir des renseignements additionnels au sujet de la location immobilière à Bruxelles :

IMMOWEB : <https://www.immoweb.be/fr/immo/a-louer>

IMMOVLAN : <https://immo.vlan.be/>

CENTURY 21 : <https://www.century21.be/fr/index>

2.4 Installations et appareils

En Belgique, les immeubles sont habituellement loués sans luminaires, rideaux, électroménagers de cuisine, machine à laver, sècheuse, ou adoucisseur d'eau (l'eau en Belgique est extrêmement dure). Lorsque vous visitez des loyers, assurez-vous d'avoir une réponse claire de votre agent immobilier en ce qui concerne ce qui est inclus avec le loyer.

** Les appareils européens sont souvent plus petits que les appareils nord-américains. Il est avisé de mesurer la taille de votre four pour vous assurer que vos casseroles, plats et cocottes vont y rentrer. Sinon, vous devriez peut-être envisager de laisser ces objets en entreposage.*

Chapitre 3 — Services bancaires

3.1 – Services bancaires en Belgique

Il y a plusieurs succursales bancaires à travers Bruxelles, assurez-vous de choisir la succursale qui vous convient le plus à vous et votre famille. Bien que la majorité des familles des FAC ouvrent des comptes avec la Banque ING au QG de l'OTAN assurez-vous de parler avec votre parrain au sujet d'autres options.

Vous aurez besoin de faire un rendez-vous bancaire lors de votre voyage de recherche d'un domicile. Ce compte bancaire sera votre compte personnel duquel vous paierez votre loyer. Puisque vous avez besoin d'une adresse pour ouvrir un compte il est recommandé que vous planifiez le rendez-vous bancaire plus près de la fin de votre voyage de recherche d'un domicile. Votre parrain peut vous aider avec ces arrangements.

Votre carte bancaire sera envoyée par la poste environ une semaine après avoir ouvert votre compte. Il est conseillé d'utiliser l'adresse postale de la délégation canadienne à l'OTAN, ou celle des SFME-Bruxelles. Une fois revenu à Bruxelles vous pourrez passer chercher votre carte bancaire.

** La Banque ING au QG de l'OTAN offre des services comme l'assurance maison, l'assurance automobile, et ING Assistance (similaire au CAA canadien).*

** Les enfants souhaitant ouvrir un compte bancaire doivent être présents, accompagnés d'un parent et doivent avoir au moins dix ans.*

3.2 – Carte de crédit belge

Lorsque vous visitez votre succursale bancaire pour un compte bancaire, vous pouvez aussi demander une carte de crédit. Tout comme au Canada, la carte de crédit peut arriver dans un délai de quelques semaines. Une chose à noter, cependant, est que les banques vont automatiquement retirer l'argent de votre compte de débit une fois par mois pour payer votre facture. Si vous préférez la façon nord-américaine, avec un montant minimum à payer par mois, vous pouvez en faire la demande lorsque vous appliquez pour votre carte de crédit, mais ce ne sont pas toutes les banques qui offrent ce service.

Chapitre 4 – Transport

Pour votre voyage de recherche d'un domicile, cette section est limitée aux informations jugées les plus importantes pour la semaine. Vous aurez des informations plus détaillées au sujet du transport, de l'importation de véhicules et de la conduite à Bruxelles dans les sections à venir ainsi qu'une liste complète des panneaux de signalisation dans l'[annexe B](#).

Les SFME disposent d'un GPS pour vous prêter au cas où votre voiture de location n'en ait pas. Si besoin est, veuillez appeler au 02/210 9297 ou envoyer un courriel au msfe.brussels@cfmws.com

4.2 – Panneaux de signalisation



PRIORITÉ : Avis pour les intersections non protégées à venir, la priorité est cédée aux voitures venant de la droite. En cas de doute, céder aux rues de la droite, puisque les panneaux d'arrêt ne sont pas communs à Bruxelles. * *Veillez porter particulièrement attention à cette règle, puisqu'elle est la différence de conduite la moins instinctive pour les Canadiens.*



RUE DE PRIORITÉ : Vous avez la priorité.



CESSION DE PASSAGE : Vous devez céder le passage à toute circulation, souvent accompagnée d'un panneau affichant, en mètres, jusqu'à quelle distance vous devez céder le passage.



ROND-POINT : Cédez le passage aux voitures À L'INTÉRIEUR du rond-point.



LIGNE DE TRIANGLES BLANCS : indique quand et où les voitures doivent céder le passage.

** S'il n'y a pas de panneaux de signalisation indiquant la priorité, vous devez céder le passage aux chauffeurs venant de votre droite, mais vous avez la priorité sur les chauffeurs venant de votre gauche.*

4.3 – Stationnement



STATIONNEMENT PERMIS : Stationnement gratuit.



STATIONNEMENT PERMIS AVEC LE DISQUE DE STATIONNEMENT : Votre voiture de location devra être équipée d'un petit disque bleu pour le stationnement. Lorsque vous vous stationnez dans une zone dans laquelle un disque de stationnement est nécessaire, réglez l'heure sur le disque à la demi-heure **suivante** le plus près. Vous aurez donc le stationnement gratuit à partir de cette heure, pour la durée indiquée.

** Si vous désirez stationner votre auto dehors dans la rue, vous devrez possiblement enregistrer votre voiture au sein de votre commune.*

4.4 – Transport en commun

Vous souhaiteriez peut-être vous familiariser avec les options de transport vers les maisons que vous allez visiter. Bien que votre parrain et votre agent immobilier puissent vous aider, le lien suivant peut vous fournir des informations additionnelles en ce qui concerne le transport en commun à Bruxelles et son utilisation.

BXL Mobilité : <https://www.bruxelles.be/transports-en-commun>

Pour vous aider, lors de votre première visite à la section administrative avant que vous commenciez à visiter les maisons, les SFME vous fourniront une carte "MoBIB Basic" chargée et une carte de la ville. Cette carte vous permettra d'utiliser toutes formes de transports publics dans la région de Bruxelles (non valide pour les autobus dans le territoire des Flandres). Cette carte peut être conservée et rechargée à tout kiosque de station (voire le site web ci-dessus pour les emplacements) une fois que vous êtes bien installé. Les kiosques acceptent les cartes bancaires et cartes de crédits européennes et nord-américaines.

4.5 – Autobus régionaux à partir de et vers le QG de l'OTAN

Autobus régionaux : 12, 21, 65, 472, 272

Trams : 62, 55

4.6 – À vélo

Plusieurs personnes à Bruxelles choisissent d'aller au travail à vélo au lieu de conduire ou d'utiliser les transports publics, puisque c'est plus rapide. Il est conseillé de prendre en considération comment vous allez planifier votre trajet au travail et de vérifier les différents trajets possibles à partir des maisons que vous visiterez.

** Il est aussi recommandé de penser à comment vous planifiez aller au travail à partir de votre hôtel, pendant l'attente de votre livraison maritime. Si vous préférez y aller à vélo, vous devrez alors vous arranger pour que votre vélo soit inclus avec vos bagages sur l'avion. Ceci sera fait à vos frais.*

Chapitre 5 — Éducation

5.1 – Introduction

Bruxelles offre plusieurs choix pour l'éducation de vos enfants dans une variété de langues. Avec trois différentes catégories (communautaire, catholique, privé) et l'enseignement en français ou en néerlandais. Beaucoup de familles sont heureuses avec la qualité des écoles belges. Une variété d'écoles internationales avec des curriculums en français ou en anglais sont aussi chaudement recommandées.

Il est recommandé d'inscrire votre enfant bien en avance pour lui assurer une place dans l'école de votre choix. Il est de votre responsabilité d'inscrire vos enfants pour l'école et de vous assurer de faire les arrangements nécessaires pour effectuer les paiements. Toutes les informations sont disponibles sur le site web suivant :

<https://www.connexionfac.ca/getmedia/ca1f7d5a-e80f-4157-9208-9455de3d324a/FSD-34-Education-At-Post-Brussels,-Belgium-FR-jan-2012.aspx>

5.2 – Curriculum

Les écoles belges ressemblent aux écoles canadiennes en ce qui concerne l'approche psychologique. De plus, les écoles sont divisées de façon similaire à celles de l'Ontario, avec les écoles primaires de 6 à 13 ans et l'école secondaire de 14 à 18 ans. Le curriculum belge, par contre, couvre des sujets qui peuvent varier de ceux du Canada, et le montant de travail donné aux étudiants est considéré comme plus élevé que dans les écoles canadiennes.

Selon la commune dans laquelle vous vivrez, les cours seront donnés en néerlandais ou en français. À partir de la troisième année, le néerlandais ou le français est enseigné comme deuxième langue. Par contre, les enfants du personnel de l'OTAN ou de l'ambassade qui fréquentent une école française peuvent être dispensés d'étudier le néerlandais.

Pour les étudiants au secondaire, surtout pour ceux qui sont dans leurs dernières années d'étude, gardez à l'esprit les exigences des universités canadiennes lors de votre sélection d'une école secondaire.

Notez que le mercredi, les écoles de la région et certaines écoles internationales élémentaires terminent à 12 h, laissant les enfants avec un après-midi libre.

** Les écoles communautaires peuvent avoir des listes d'attentes et il n'y a pas de garantie que vous aurez une place dans l'école d'une commune même si vous vivez dans cette commune. Les écoles gèrent donc des listes d'attente. Vous êtes encouragés à contacter en avance toutes les écoles de la région dans laquelle vous vivrez et à avoir une conversation téléphonique avec eux pour déterminer leur processus d'inscription.*

** Soyez au courant du fait que les tailles des feuilles et trous dans les feuilles mobiles, les perforatrices, classeurs à anneaux et cahiers de notes vont différer d'avec ceux au Canada. Par contre, comme en général les fournitures de bureau sont plus chères en Europe, il serait peut-être une bonne idée d'acheter des stylos, crayons à mine, fournitures artistiques, Post-it, etc. De plus, si vous amenez une imprimante nord-américaine vous devrez vous apporter une réserve de papier (8.5X11), car les tailles européennes ne sont pas compatibles (A4).*

5.3 – Écoles de langue anglaise

Il se peut que vous deviez payer les frais d'inscriptions en avance. Puisque ces frais peuvent être très élevés (dans l'ordre de plusieurs milliers d'Euros), il est recommandé que vous fassiez un peu de recherche au sujet de ces frais d'étude et que vous contactiez la section administrative pour de l'aide financière si vous en avez besoin. Parlez-en avec votre parrain aussi pour obtenir des conseils.

École internationale de Bruxelles

Admissions Office ISB
Kattenberg 19
1170 Bruxelles
Belgique
Tél. : +32 (0)2 661 4225
Courriel : admissions@isb.be
www.isb.be

École Britannique de Bruxelles

Leuvensesteenweg 19
1980 Tervuren
Belgique
Tél. : +32 (0)2 766 0430
Courriel : admissions@britishschool.be
<https://www.britishschool.be/fr/>

**(Un programme bilingue français/anglais 50/50 y est offert, voir les admissions pour l'éligibilité)*

***approuvé jusqu'à la 8e année selon le programme d'études*

Ecole International Montgomery (English Stream Only)

Rue du Duc 133
1200 Bruxelles
Belgique
Tel: +32 (0) 2 733 63 23
Website <https://www.ecole-montgomery.be/>

Canadian College of Italy (CCI)

Bureau canadien
59 Macamo Court

Maple, ON
L6A 1G1
Tél. : 1-905-508-7108
Courriel : admissions@canadiancollegeitaly.com
<https://www.canadiancollegeitaly.com>

Neuchatel Junior College
Bureau canadien
44 rue Victoria
Toronto, ON
M5C 1Y2
Tél. : 1-416-368-8169
Courriel : admissions@neuchatel.org
<http://www.njc.ch/>

5.4 – Écoles de langue française

Lycee Jean Monet
Avenue du Lycee Français 9
1180 Bruxelles
Belgique
Tel. +32 (0) 2 374 58 78
Courriel <http://www.lyceefrancais-jmonnet.be/contact>
Ou : corinne.dethibault@lyceefrancais.be
<http://www.lyceefrancais-jmonnet.be/>

5.5 – Universités belges

Il y a plusieurs universités en Belgique qui offrent l'enseignement en anglais, français, néerlandais et des programmes internationaux. Voici certains des plus connus :

KU Leuven
Naamsestraat 63
3000 Leuven
Belgique
Tél. : +32 (0)2 16 32 4010
Courriel : admissions@kuleuven.be
<https://www.kuleuven.be/lang/fr/>

Vesalius College
Pleinlaan 5
1050 Bruxelles
Belgique
Tél. : +32 (0)2 614 8170
Courriel : <http://www.vesalius.edu/>

Université Libre de Bruxelles
Ave F.D. Roosevelt 50
1050 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 650 4223

Courriel : mobilite@ulb.ac.be
<https://www.ulb.be/>

Université de Catholique de Louvain-la-Neuve

Place de l'Université 1
Louvain-la-Neuve
Belgique
Tél. : +32 (0)1 047 2111
<https://uclouvain.be/fr/index.html>

University of Antwerp

Campus Middelheim — A
A218
2020 Antwerp
Belgique
Tél. : +32 (0)3 265 4111
Courriel : internationalstudents@uantwerp.be
<https://www.uantwerpen.be/en/>

5.5 – Garderies petite enfance

La plupart des garderies prennent soin des enfants de 0 à 3 ans. Une liste des garderies peut être trouvée dans les établissements suivants :

- ❖ Maison Communale (votre commune [salle municipale], a une liste en ligne des écoles/garderies petite enfance)
- ❖ Office de la Naissance et de l'Enfance (plusieurs emplacements, faites une recherche Google pour trouver les coordonnées de celui le plus près de chez vous).

Les enfants plus âgés que 3 ans seront acceptés dans les systèmes réguliers d'école, il est possible de choisir des demi-journées. Pour plus de renseignements, parlez avec le directeur d'une école donnée qui sera capable de vous fournir des informations plus détaillées.

La garnison de l'armée américaine offre un service de garde d'enfants avec des heures flexibles, auquel les Canadiens ont aussi accès. De l'âge de 6 semaines à 5 ans — le tarif est de \$3,50 américains/heure. Appelez au 02/717 96 51.

** La majorité des écoles belges offrent une garderie dans lequel les enfants seront supervisés lors des heures avant et après l'école lorsque les parents sont encore occupés.*

Chapitre 6 — Emploi des conjoints

6.1 – Certificat de sécurité

Les conjoints souhaitant travailler en tant qu'employé recruté sur place (ERP) à l'ambassade canadienne ou au QG de l'OTAN, doivent avoir une classification de sécurité minimale de niveau II-secret.

Dès que vous recevez votre message d'affectation, les démarches pour la demande d'un certificat de sécurité peuvent être débuté. La demande peut être fait par le/la dépendant(e) depuis le Canada ou une fois rendu sur place à Bruxelles. Veuillez noter que le processus peut prendre plusieurs semaines. Pour toutes demandes d'information ou pour envoyer vos formulaires de demande, veuillez communiquer avec : BREUSP@international.gc.ca

Lire : avant de déménager à Bruxelles



(Image : l'Atomium est un monument à Bruxelles construit à l'occasion de l'Exposition universelle de Bruxelles de 1958.)

Cette section vous présentera les principales informations qui vous seront d'intérêt avant votre arrivée à Bruxelles. Si vous avez des questions, veuillez contacter les SFM au : mfse.brussels@cfmws.com, tel : 02 210 9297, ou votre parrain.

Chapitre 7 – Logement

Des articles ménagers et appareils additionnels peuvent être nécessaires — certains de ces frais sont couverts par la Directive sur le service militaire à l'étranger 10.5.16. Une liste des articles approuvés par le directeur de rémunération et avantages sociaux (Administration) vous sera fournie lors de votre voyage de recherche d'un domicile. Afin d'assurer que vous êtes admissible pour un remboursement, envoyez toutes vos questions à la section administrative **avant** de faire tout achat.

7.2 – Courant européen

Il est important de se souvenir du fait que l'électricité en Europe est généralement de 50 Hertz et 220 Voltes. Si vous avez l'intention d'apporter des appareils pour lesquels les vitesses de fonctionnement important, assurez-vous qu'ils sont marqués 50/60 Hz. Notez que les appareils, minuteries et/ou horloges électriques peuvent ne pas fonctionner correctement, lorsque branchés sur un courant transformé. N'apportez pas un protecteur de surtension pour ordinateur de 110V, puisqu'il peut déclencher votre disjoncteur électrique — vous seriez mieux d'acheter une barre d'alimentation de 220 volts en Belgique.

Il est recommandé que vous apportiez quelques cordons d'alimentation nord-américains. Pour votre sécurité, ne dépassez pas la capacité maximale des transformateurs. Dépasser cette limite peut causer des dommages, créer un risque de troubles électriques et peut vraiment endommager vos appareils.

Tout objet avec une pile rechargeable (p.ex. un téléphone portable) peut être branché au courant européen avec un adaptateur sans l'utilisation d'un transformateur. Dans ce cas, la source du courant recharge la pile et ne fournit pas de courant directement à l'appareil.

Chapitre 8 – Transport

8.1 – À vélo

Avez-vous pensé à la façon dont vous allez vous rendre au travail en attendant votre livraison de conteneur marin? Vous pouvez amener un vélo avec vous; par contre, l'espace alloué à un vélo dans la soute à bagages est limitée. Contactez votre ligne aérienne concernant leurs politiques précises de transport et informez-vous de l'espace disponible. Tous frais encourus ne seront pas remboursés.

8.2 – Services d'autopartage

Certains Canadiens ont décidé d'utiliser le système de transport en commun à Bruxelles et de laisser leur voiture au Canada. Les compagnies d'autopartage fournissent un service abordable et pratique qui complète le système de transport en commun. Ci-dessous sont quelques compagnies d'autopartage qui opèrent dans la région :

Cambio Car: <https://www.cambio.be/en-bxl>

Zipcar: <http://www.zipcar.be/>

Zen Car : <https://www.zencar.eu/> (voitures électriques)

8.2 – Importation d'une voiture du Canada

Les lois et réglementations en ce qui concerne l'importation d'une voiture dépendent des spécifications de votre véhicule ainsi que de votre statut dans le pays; donc il est recommandé de contacter votre parrain pour obtenir les coordonnées de l'agent de protocole afin d'obtenir les informations les plus récentes.

8.3 – Acheter un véhicule européen

Si vous choisissez d'acheter un véhicule lors de votre arrivée, nouveau ou usagé, il est possible que vous ne soyez pas capables de l'importer au Canada à votre retour. Lorsque vous achetez une voiture outremer, il est important de noter qu'à votre retour au Canada, il est possible que vous aurez à payer des taxes en fonction de la valeur fiscale résiduelle du véhicule. L'exonération fiscale actuelle est de 10 000 \$ depuis février 2014. Il existe aussi des règlements à considérer; par exemple, les normes nord-américaines d'émission de gaz, l'âge du véhicule, etc. Parlez avec votre parrain pour obtenir de l'aide dans ce domaine.

8.4 – Contrôle Technique (CT)

Tout véhicule de quatre ans ou plus (acheté en Belgique ou importé de l'Amérique du Nord) doit subir une inspection de CT. L'un des éléments les plus critiques de cette inspection est l'inspection de la rouille. Il est beaucoup moins coûteux de faire réparer des zones rouillées au Canada, il est donc suggéré que vous fassiez une inspection approfondie du véhicule avant de quitter le Canada. Le coût d'un CT dépend de la taille et de l'âge de votre véhicule et se tient généralement entre 30-70 €. Il est conseillé aux membres de s'assurer que leur voiture est en état de marche avant de la soumettre à l'inspection, car chaque item suivant vous coûtera 9 € de plus. Le CT est remboursable selon les directives de relocalisation applicables.

À la fin du CT on vous donnera un "Certificat de visite", qui contiendra les résultats de l'inspection.

8.5 – Propriété

Lorsqu'un membre apporte une voiture du Canada, elle doit être enregistrée au nom du membre, et non au nom de son ou sa conjoint(e). Si le véhicule n'est pas au nom du membre, vous devrez faire le changement avant de quitter le Canada. Si ce n'est pas fait, le membre ne pourra pas obtenir d'enregistrement, car la loi belge exige que le membre soit propriétaire du véhicule, puisque c'est le membre qui est employé par l'OTAN et donc bénéficie des privilèges de l'OTAN.

** Vous devez être propriétaire de votre véhicule depuis au moins 6 mois ou moins de 20 jours si vous souhaitez être exonéré des taxes belges.*

8.6 – Exigences applicables aux véhicules

Si votre véhicule a plus de 4 ans, il est possible qu'on exige que vous lui apportiez des modifications comme l'ajout d'un feu antibrouillard arrière. Le garage ("Auto Shop") de la garnison de l'Armée américaine, le Carrefour, CORA, Auto 5 et le garage PX ont ces articles disponibles. Gardez les reçus de ces achats, car vous pourrez être remboursé selon les directives de relocation.

Lorsque vous conduisez en Belgique, vous êtes tenus par la loi d'avoir à tout moment les objets suivants dans votre voiture :

- ❖ Extincteur de feu
- ❖ Triangle d'avertissement (Les SFM vous fourniront cet article à votre arrivée)
- ❖ Veste réfléchissante de sécurité (Les SFM vous fourniront cet article à votre arrivée)
- ❖ Trousse de premiers soins

8.7 – Réception de votre véhicule

Rappelez-vous que le moteur de votre voiture est resté grandement inutilisé lors de son voyage terrestre/maritime d'un mois ou plus. Avant de redémarrer votre voiture à la réception, assurez-vous de vérifier les niveaux de liquide et d'avoir en mains un manomètre afin de vérifier aussi la pression des pneus. Conduisez relativement lentement pendant les 10 premiers kilomètres environ et gardez à l'esprit que les freins à disque peuvent initialement vous donner une sensation inégale au freinage, les parties des disques non couvertes par les plaquettes de frein pouvant avoir été affectées par l'air salé du trajet en mer.

8.8 – Assurance

Le coût de l'assurance en Belgique peut être plus élevé qu'au Canada. Votre parrain sera en mesure de vous aider à déterminer quels forfaits et frais seront les mieux adaptés à votre budget initial. Il est fortement recommandé d'obtenir une couverture de frais juridiques auprès de votre fournisseur d'assurance; si vous avez un accident, les enchevêtrements juridiques qui en résultent dans divers pays exigent presque automatiquement l'assistance juridique. **Il est important que vous apportiez une**

déclaration de votre fournisseur d'assurance précédent décrivant votre assurabilité, y compris le nombre d'années sans accidents et réclamations.

Le personnel affecté à la délégation canadienne et les membres sous la Convention sur le statut des forces de L'OTAN (SOFA) doivent se procurer une assurance belge. Comme toujours, parlez avec votre parrain pour tout conseil concernant les compagnies d'assurance.

Il est recommandé que vous ayez une assurance similaire à celle du CAA lorsque vous voyagez en Europe. Vous avez le choix de "Touring Secours" et "Post-Assistance" par l'intermédiaire de la poste belge, ou ING Assistance Service avec la Banque ING. Vous pouvez acheter une couverture pour la Belgique uniquement, ou une couverture qui inclue l'extérieur de la Belgique à un coût supplémentaire.

Enfin, les effets personnels laissés dans votre voiture ne sont pas couverts par les polices d'assurance belges. Vous ne devez jamais rien laisser dans votre voiture, même lorsqu'elle est stationnée devant votre maison.

À noter que présentement les cics d'assurances ont une clause particulière pour les véhicules âgés de 7 ans et plus:

** Les véhicules plus vieux de 7 ans, sont seulement assurables pour les dommages causés à un autre véhicule/matériel...en cas d'accident responsable, les dommages sur votre véhicule ne seront pas couverts par l'assureur.*

8.9 – Permis de conduire

Ceux qui ont une carte d'identité diplomatique/consulaire belge **peuvent** conduire sur les routes belges avec un permis canadien valide. Toutefois, pour le personnel de l'État-major militaire international et le personnel de soutien technique, **les permis canadiens ne sont pas tous reconnus** : seulement ceux de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick le sont. Les membres détenteurs de permis de conduire provenant des autres provinces/territoires qui ne possèdent pas une carte d'identité diplomatique/consulaire doivent se procurer un permis de conduire international tant en Belgique qu'à l'étranger. Il appartient au membre de choisir s'il veut s'en procurer un. Gardez à l'esprit que les permis de conduire internationaux ne sont pas remboursés et ne sont valables que pour une période de 12 mois.

	À l'intérieur de la Belgique	À l'extérieur de la Belgique
Plaques diplomatiques (personnel de la délégation)	Permis de conduire canadien valide	Permis de conduire international
État-major militaire international & personnel de soutien avec permis de : ON, QC, AB, NB	Permis de conduire canadien valide	Permis de conduire international

État-major militaire international & personnel de soutien avec permis de : BC, SK, MB, PE, NS, NL, YT, NU, NT	Permis de conduire international	Permis de conduire international
---	----------------------------------	----------------------------------

Pour plus d'informations, visitez le site web suivant :

<https://www.caa.ca/fr/permis-de-conduire-international/>

**Vous devez conserver votre permis canadien pour toute la durée de votre séjour. Si vous laissez expirer votre permis, vous devrez peut-être repasser l'examen complet du conducteur à votre retour au Canada. Vous pouvez utiliser l'adresse suivante pour un permis canadien renouvelé, si vous n'avez pas conservé d'adresse canadienne :*

CFPO 5048 Stn Forces
Belleville, ON
K8N 5W6



Chapitre 9 — Emploi de conjoints

9.1 – Permis de travail

Si vous déménagez en Belgique avec un passeport diplomatique rouge ou un passeport spécial vert, vous serez **peut-être** admissible pour recevoir un permis de travail. Cela dépend de plusieurs facteurs. Plus d'informations sur les permis de travail sont disponibles à l'adresse suivante: <http://werk-economie-emploi.brussels/fr/permis-de-travail>

Une fois que vous serez arrivés à Bruxelles et que vous aurez obtenu votre carte d'identité belge, vous pouvez contacter l'ambassade du Canada à Bruxelles pour lancer le processus. Le processus ne peut pas être débuté avant cela. Veuillez-vous reporter au [chapitre 19](#) pour plus d'informations.

9.2 – Ambassade, QG de l'OTAN, Mission du Canada auprès de l'Union européenne

La délégation conjointe du Canada au sein de l'OTAN, l'Ambassade du Canada et la Mission du Canada auprès de l'Union européenne offrent parfois des contrats à temps plein et à court terme pour les conjoints. Si vous êtes intéressés, envoyez une copie de votre CV à :

Ambassade du Canada

Avenue des Arts 58
1000 Bruxelles
5^e étage

Délégation canadienne à l'OTAN

Boul. Leopold III
1040 Bruxelles

Mission du Canada auprès de l'Union Européenne

Avenue des Arts 58 – 5^e étage
1000 Bruxelles

Un grand nombre de postes exigent une expérience spécifique, mais occasionnellement, des ouvertures en travail de bureau et/ou de recherche sont disponibles. Les emplois vacants sont toutefois limités et la compétition peut être féroce.

**Consultez la section [6.1](#) au sujet des habilitations de sécurité pour les postes d'employés recrutés sur place.*

9.3 – SFME et PSP

Les SFME, soit localement à Bruxelles, soit en tant que coordinateur pour l'Europe, peuvent, à l'occasion, avoir des opportunités d'emploi pour les conjoints. Tous les postes seront affichés au lien ci-dessous.

<https://www.connexionfac.ca/Europe/Programmes-et-Services/Emplois/Ocassions-d-emploi-civil-en-Europe.aspx>

9.4 – Bénévolat



Il existe de nombreuses opportunités pour s’impliquer dans la vie à Bruxelles et beaucoup de travail bénévole possible. Si vous avez des compétences particulières que vous souhaitez continuer à utiliser, éventuellement à titre de bénévole, veuillez, s’il vous plaît, aviser le MFSE-Bruxelles de vos aptitudes.

Nous aimerions également mentionner l’occasion de vous impliquer dans votre nouvelle

communauté en participant au comité canadien du bazar de charité organisé par l’OTAN. Bien que les possibilités de volontariat soient variées à Bruxelles, le bazar de charité de l’OTAN est l’une des plus grandes opportunités de travail pour les œuvres de bienfaisance. Le Bazar existe depuis plus de 50 ans et c’est la façon pour l’OTAN de redonner à la Belgique, avec la participation de 29 pays. En 2019, 268 000 € ont été collectés, 35% des bénéfices étant versés à des associations belges et 65% à des associations internationales. La contribution canadienne pour 2018 était d’environ 14 000 €. Plus d’informations seront fournies lors de la séance d’information pour les nouveaux arrivants en septembre.

9.5 – Programme de préparation à l’emploi pour jeunes

L’objectif du programme de préparation à l’emploi pour jeunes (PEJ) est de fournir une formation et un emploi en milieu de travail aux jeunes des membres des Forces canadiennes et du personnel de soutien des Forces canadiennes affecté en Europe. Pour plus d’information, veuillez visiter le site web du Programme de services aux familles des militaires :

<https://www.connexionfac.ca/Europe/Programmes-et-Services/Enfants-et-ado/Adolescents/Programme-de-preparation-a-l-emploi-pour-jeunes.aspx>

Chapitre 10 — Médical

10.1 – l'Assurance-santé de l'Ontario et l'Assurance maladie du Québec

Il faut informer l'Assurance-santé de l'Ontario et l'Assurance maladie du Québec de votre départ de la province afin de désactiver temporairement votre couverture santé provinciale.

Une fois que vous avez amorcé vos changements avec l'Assurance-santé de l'Ontario ou l'Assurance maladie du Québec, vous devez également informer les services des indemnisations pour vous assurer que votre couverture dans le Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) est modifiée afin d'avoir la couverture appropriée. Pour plus d'informations, veuillez contacter :

l'Assurance-santé de l'Ontario.

1-613-237-9100

1-800-268-1153

l'Assurance maladie du Québec

1-800-561-9749

SBP

1-613-996-1791

** Si vous résidez dans une province autre que l'Ontario ou le Québec, vérifiez avec les soins de santé provinciaux pour déterminer si votre assurance maladie doit être aussi temporairement désactivée.*

Chapitre 11 — Animaux de compagnie

11.1 – Transport et frais

Chaque compagnie aérienne a sa propre politique concernant le transport des animaux. Les options pour l'expédition de votre animal de compagnie sont : en cabine, dans la soute à bagages ou dans le cargo comme cargaison. Les options qui s'offrent à vous seront décrites dans la **politique relative aux animaux de compagnie** de chaque compagnie aérienne. De plus, de nombreuses compagnies aériennes n'expédient pas d'animaux pendant l'été et les compagnies aériennes qui expédient les animaux pendant les mois d'été ont une capacité limitée. Il est recommandé que vous vous informiez auprès des compagnies aériennes potentielles concernant leur politique d'animal de compagnie et disponibilités, dès que vous connaissez vos dates de vol potentielles.

Dans le cas où aucune de ces compagnies aériennes ne vole hors de votre aéroport local, vous devrez possiblement conduire jusqu'à un aéroport dans une ville voisine. Par exemple : Air France dessert l'aéroport de Montréal (YUL), mais ne dessert pas l'aéroport d'Ottawa (YOW). **Lisez la politique de déplacement pour plus d'informations.**

Voici quelques informations sur deux compagnies aériennes qui ont des vols entre certaines grandes villes canadiennes et l'aéroport de Bruxelles (BRU) et qui acceptent les animaux de compagnie pendant les mois d'été :

Air France http://www.pettravel.com/airline_pet_rules/airfrance.cfm

Brussels Air http://www.pettravel.com/airline_pet_rules/brusselsairline.cfm

Lors du transport de petits animaux de compagnie comme bagage à main, la compagnie chargera un frais standard. Le transport de plus gros animaux, dans la soute à bagages ou le cargo, peut s'avérer être une entreprise un peu plus coûteuse, car les frais de transport seront fixés en fonction du poids et du volume.

Sachez qu'il peut s'y rajouter des frais de manutention, selon la compagnie aérienne utilisée, et aussi possiblement des frais de 25 € à payer aux douanes.

** Si vous transportez un animal de compagnie plus grand comme cargaison, dans une cage, votre animal de compagnie arrivera **du côté cargo de l'aéroport de Zaventem (Bruxelles)**, où vous devrez le récupérer en personne.*

11.2 – Documentation

Lorsque vous déplacez votre animal de compagnie à l'étranger, vous devez avoir un certificat de santé ou un certificat vétérinaire émis par le Canada, qui accompagne l'animal en transit jusqu'à sa destination finale. Le site web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) contient les formulaires nécessaires et les instructions requises les accompagnants.

<http://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/importation/politiques/animaux-vivants/animaux-de-compagnie/fra/1326600389775/1326600500578>

Les vaccinations et les examens médicaux doivent respecter un horaire strict lorsqu'il s'agit de transporter votre animal de compagnie à l'étranger. Pour connaître les exigences et les agendas exacts concernant l'importation de votre animal en Belgique, consultez le site web de l'ACIA pour obtenir la documentation et les informations nécessaires.

** Assurez-vous de commencer ce processus de recherche au plus tôt, car l'installation d'une micropuce si l'animal ne l'a pas déjà, la mise à jour des vaccins ainsi que la collecte de toute la documentation nécessaire peuvent prendre du temps à obtenir et l'agenda de vaccination / validité du certificat est assez strict.*

11.3 – Quarantaine

La Belgique n'applique pas de période de quarantaine pour les chiens ou chats amenés au pays à partir du Canada. Cependant, ils exigent des preuves d'un vaccin contre la rage et un carnet de vaccinations à jour. Il est important de savoir que le Royaume-Uni a une réglementation stricte concernant le transport des animaux de compagnie, même si la destination finale est à l'extérieur du pays. **Voyager à travers le Royaume-Uni pourrait entraîner la mise en quarantaine de votre animal**, bien que votre destination finale soit la Belgique.

11.4 – Hébergement des animaux de compagnie avant l’arrivée de votre conteneur maritime

Typiquement, les hôtels en Europe acceptent plus les animaux de compagnie que les hôtels en Amérique du Nord. Cependant, il faut considérer que votre conteneur maritime peut prendre de quatre à cinq semaines à arriver à destination. Vous pouvez aussi envisager de loger votre animal de compagnie dans un chenil. Voir la section [22.2](#) pour plus d’informations.

11.5 – Enregistrement

En Belgique, tous les chats et les chiens **doivent** être équipés d’une puce électronique. De plus, tous les chiens doivent être enregistrés auprès de l’Association belge d’identification et d’enregistrement canin “DogID”, qui permet aux chiens disparus d’être réunis avec leur propriétaire. Plus d’informations peuvent être trouvées sur le site web suivant : <https://www.dogid.be/fr>

Chapitre 12 — Service postal

12.1 – Bpost au QG de l’OTAN

Le bureau de poste belge (bpost) situé dans l’édifice du QG de l’OTAN, est ouvert les jours de semaine de 9 h à 17 h. Vous pouvez envoyer votre courrier au Canada et en recevoir du Canada par bpost, bien que cela puisse vous coûter cher après divers frais de livraison et taxes. Pour l’envoi de courrier en Belgique, ce bureau de poste fonctionne de la même manière que Postes Canada.

12.2 – Services postaux militaires

12.2.1 – Postes Canada

Vous pouvez envoyer et recevoir du courrier à travers Postes Canada en utilisant la boîte postale de Belleville. Le commis de poste de SHAPE vient à la salle de courrier militaire de la délégation canadienne une ou deux fois par semaine (les mardis et/ou jeudis) de 12 h à 14 h. Votre courrier peut être redirigé afin que vous puissiez le recevoir dans la salle de courrier militaire. **Vous recevrez un numéro de boîte à lettres personnel lors de votre voyage de recherche d’un domicile (VRD).**

Les timbres canadiens et les mandats-poste peuvent y être achetés et les colis peuvent y être envoyés et reçus. Tous les achats doivent être effectués en euros. Un formulaire de déclaration pour la douane est aussi disponible auprès du commis des postes. L'adresse de Belleville est la suivante :

de boîte à lettres
Votre nom
Personnel de l'OTAN à Bruxelles
CP 5048, Stn Forces
Belleville, ON
K8N 5W6

12.2.2 – Livraisons par services de courrier nécessitant une adresse municipale

Si vous avez une livraison en provenance du Canada effectuée par un service de courrier nécessitant une adresse municipale et non une case postale, l'adresse suivante de l'unité du service postal des FC à la Base des Forces armées canadienne de Trenton peut être fournie à l'expéditeur:

de boîte à lettres
Votre nom
Personnel de l'OTAN à Bruxelles
CP 5048, Stn Forces
Édifice de l'USPFC 348, 15 Westwin
BFC Trenton
Astra, ON
K0K 3W0
Tél. : 1-613-965-2237

L'unité du service postal des Forces canadiennes de Trenton acceptera le colis et le redirigera vers le bureau de poste des Forces canadiennes de Bruxelles. Si vous êtes en mesure de le faire, veuillez préciser que la livraison doit être effectuée pendant les heures normales de travail afin de garantir l'ouverture de l'unité postale.

** Les colis ne doivent pas être plus gros qu'une cantine (barrack box) et peser plus de 20 kg. S'ils dépassent ces limites, les colis seront refusés.*

Chapitre 13 — Informations additionnelles

13.1 – Documents importants

Les documents tels que dossiers scolaires, médicaux et dentaires peuvent être nécessaires lors de votre séjour. Voici une liste de documents importants que vous devriez apporter :

- ❖ Revenus fiscaux aux fins de l'impôt sur le revenu (ainsi que vos déclarations précédentes).
- ❖ Certificats de mariage, naissance et/ou baptême.
- ❖ Reçus (ou formulaire Y38 Douanes Canada) pour les articles dispendieux fabriqués à l'étranger (ex. appareils-photo) pour éviter des coûts d'importation lors de votre retour au Canada.
- ❖ Un inventaire détaillé des articles de maison. Plus votre liste sera détaillée, plus il sera facile de régler toute éventuelle réclamation d'assurance. (Il serait une bonne idée de prendre des photos, surtout pour les articles plus dispendieux.)

*L'établissement de votre inventaire est absolument nécessaire, car celui que font les déménageurs n'est pas assez détaillé et ne fournit pas la valeur de vos articles. Vous devez avoir ces valeurs au cas où quelque chose soit endommagé ou volé, ainsi que pour les douanes. Il est recommandé que votre inventaire personnel soit tamponné par la salle des rapports du membre afin qu'il soit officialisé.

L'inventaire doit être complet, mais n'a pas besoin d'être trop détaillé. Par exemple vous n'avez pas besoin d'énumérer chaque vêtement ou chaque article de vaisselle. Vous pouvez regrouper les éléments (comme six paires de jeans : \$\$, cinq paires de chaussures : \$\$, 12 assiettes : \$\$, etc.).

De plus, tout ce qui vaut au-dessus de 500 \$ — 1000 \$ doit être inscrit individuellement (incluant les vêtements comme les manteaux, les bottes, les sacs, etc.)

Vivre en plein essor à Bruxelles



(Image : Manneken Pis est une petite sculpture de bronze à Bruxelles, représentant un petit garçon nu qui urine dans le bassin d'une fontaine.)

Cette section vous présentera les principales informations qui vous seront d'intérêt lors de votre arrivé à Bruxelles. Si vous avez des questions, veuillez contacter les SFM au : mfse.brussels@cfmws.com ou 02 210 92 97.

Chapitre 14 – Votre arrivée

Bienvenue à Bruxelles! Votre conteneur maritime peut mettre jusqu'à cinq semaines pour arriver, c'est donc le moment idéal pour apprendre à connaître votre nouvelle ville. Voici quelques sites web qui fournissent des informations sur les événements qui se déroulent dans Bruxelles.

Visit.brussels : <https://visit.brussels/fr>

Trip Advisor : <https://fr.tripadvisor.ca/Attractions-g188644-Activities-Brussels.html>

La Ville / De Stad : <https://www.bruxelles.be/tourisme>

14.1 – Stages/Camps pour enfants

Vous souhaiteriez peut-être profiter des nombreux stages offerts dans la région de Bruxelles.

Action Sport : <http://www.actionsport.be/home3.asp?ClubID=51&LG=FR>

Art En Ciel : <http://art-en-ciel.be/fr/stages-enfants-ados/>

C.F.S : <https://www.lecfs.be/>

Jeunesse à Bruxelles ASBL: <http://www.jeunesseabruelles.be/site/>

Le Kid : <http://www.lekid.be/>

** Le paiement pour la plupart des stages est généralement effectué en ligne par virement bancaire avec IBAN. Ainsi, vous aurez probablement besoin de votre carte bancaire belge pour effectuer l'inscription.*

** Pour les membres et les familles des Forces canadiennes, vous voudrez peut-être rechercher la programmation, la garderie d'enfants et l'horaire de la salle de gymnase de la garnison de l'armée américaine :*

La garnison de l'armée américaine : <https://brussels.armymwr.com/programs/acs>

14.1.1 Les SFM

Les SFM offriront des programmes informels pendant les mois d'été dans lesquels vos enfants peuvent interagir avec d'autres enfants canadiens. Contactez les SFM pour plus d'informations :

Courriel : mfse.brussels@cfmws.com Téléphone : 02/ 210 92 97

14.2 – Marchés

Il y a beaucoup de marchés à Bruxelles, qui sont **très populaires**, des marchés de nuit, des marchés de fermiers et des marchés d'antiquités. Voici quelques sites web qui contiennent des informations :

Marchés par commune : http://www.marches-de-belgique.be/marches-de-belgique/provinces-marches/bruxelles_capitale/

Chapitre 15 – Les communes & logements

15.1 – Communes

Pour une description de chaque commune et un lien vers leur site web, veuillez consulter l'[Annexe A](#).

Chaque région a un bureau de commune (semblable à un Hôtel de Ville) où vous pouvez obtenir des informations qui sont particulières à votre commune, telle que : les infos sur les parcs de recyclage, la gestion et l'horaire de la collection de déchets et le transport, incluant le cyclisme et la conduite à Bruxelles.

- a. Inscription dans votre commune. Si vous arrivez à Bruxelles avec un passeport spécial (vert), vous devez vous inscrire auprès de votre commune. Si vous arrivez à Bruxelles avec un passeport diplomatique (rouge), vous n'êtes pas requis de vous inscrire auprès de la commune. *Par contre, si vous décidez que vous voulez tirer avantage des titres-services locaux (section c. ci-dessous) vous devez voir votre commune pour obtenir un numéro national*
- b. Dimanche et jours de congés. Gardez à l'esprit que la plupart des communes ne permettent pas de tondre le gazon ou de faire beaucoup de bruit un dimanche ou un jour de congé. Faire sécher le linge dehors peut aussi être prohibé. Demandez à vos voisins puisque chaque région est différente
- c. Titres-services (programme de service de ménage). Les Titres-services sont des services de ménage abordables par lesquels vous pouvez acheter des coupons pour neuf euros chacun qui sont bons chacun pour une heure. Un bon = une heure de service. Si vous souhaitez utiliser ces services, vous devez obtenir un numéro national auprès de votre commune.

15.2 – Appareils

Petits appareils : Avant d'acheter des nouveaux articles, vérifiez avec le magasin d'occasion de la garnison de l'Armée américaine (USAG Consignment Store) ou votre parrain, puisque les familles retournant au Canada ont souvent des appareils ménagers légèrement usagés qu'ils ne souhaitent pas ramener au Canada.

Magasin d'occasion de la garnison de l'Armée des États-Unis :

<https://www.facebook.com/brusselsconsignmentshop/> ou

<https://sites.google.com/site/brusselsconsignmentshop/>

Grands appareils/meubles : Comme mentionné dans la section "avant le déménagement", l'achat d'appareils et articles ménagers additionnels peut être nécessaire — certains des frais encourus sont

couverts sous la DSME 10.5.16. Une liste des articles approuvés par le Directeur de rémunération et avantages sociaux (Administration) vous sera fournie lors de votre voyage de recherche d'un domicile. Pour des questions concernant ce qui est couvert, contactez votre parrain ou la section administrative.

15.3 – Services de communication et publiques

Pendant toute l'occupation de votre résidence, le loyer et les charges seront payés par la section administrative, mais en passant par votre compte bancaire. Le montant de votre loyer sera déposé dans votre compte tous les mois et vous devrez verser vous-même le paiement mensuel à votre propriétaire. Vos parts de loyer et de services publics seront déduites automatiquement de votre chèque de paie chaque mois. Les éléments suivants ne sont cependant pas payés :

Téléphone

Internet

Câble

Antenne satellite

Voici une liste de quelques fournisseurs de services belges. Il est recommandé de vérifier que le fournisseur choisi offre bien les services dans votre commune.

- ❖ **PROXIMUS** : https://www.proximus.be/fr/id_personal/particuliers.html
- ❖ **TELENET** : <https://www2.telenet.be/fr/>
- ❖ **VOO** : <https://www.voo.be/fr>
- ❖ **SCARLET** : <https://www.scarlet.be>

15.4 – Gestion de déchets

Chaque région a un bureau de commune où vous pouvez obtenir des informations au sujet de la collecte des déchets, les passes, etc. Chaque commune a des directives spécifiques concernant comment et quoi recycler. Les préposés à la gestion des déchets appliquent strictement les directives d'élimination et d'utilisation appropriée des sacs. Vous devez acheter des sacs spécifiques à ordures, de recyclage et de compost à la commune. Ces sacs peuvent aussi être achetés dans les épiceries et les dépanneurs de votre commune. Plusieurs communes (Wezembeek-Oppem, Kraainem et Tervuren) vous obligent à acheter des sacs à ordures et sacs de recyclage plus chers. Ceux-ci peuvent vous être remboursés, s'il vous plaît confirmer avec la section administrative.

Pour plus d'informations sur le recyclage, consultez les sites ci-dessous :

<https://www.arp-gan.be/fr/tri.html> ou

<https://www.fostplus.be/fr> ou <https://www.bruxelles.be/dechets>

Le verre : Le verre n'est pas recyclé par les services qui collectent les déchets. Il doit être déposé dans les conteneurs de recyclage pour le verre (appelés "bulles") disséminés dans votre commune. **Pour trouver les lieux de dépôt dans votre quartier, cliquez ici** : <https://www.arp-gan.be/fr/localisation.html>

**Ne vous inquiétez pas si pendant le mois de décembre vos collecteurs de déchets / recyclage / compost placent une info page avec leur photo dans votre boîte aux lettres et plus tard dans le mois, frappe à votre porte. En Belgique, il est d'usage de donner un pourboire à ces travailleurs à Noël. Parlez-en avec vos voisins pour déterminer ce qui est un montant acceptable et notez qu'ils sont persistants, si vous n'êtes pas à la maison ou ne répondez pas, vous pouvez vous attendre à ce qu'ils reviennent un autre soir.*

Chapitre 16 – Le transport

16.1 – Conduire en Belgique

La plupart des règles de base de la conduite en Belgique sont très similaires à celles du reste de l'Europe. Les panneaux de signalisation sont en néerlandais ou en français.

Le Code de la route décrit les droits et obligations des usagers de la route sur la voie publique. On s'attend à ce que tous les usagers de la route connaissent et appliquent ce code de la route. Un usager de la route est une personne qui utilise la voie publique comme conducteur ou piéton. Le conducteur d'un véhicule ferroviaire doit se conformer aux règlements spécifiques de son entreprise de transport, il a donc **toujours la priorité**. Une route publique est une route mise à la disposition des usagers de la route. Ceci s'applique également aux routes privées lorsque celles-ci sont utilisées avec la permission du propriétaire. **Lorsque vous conduisez, vous DEVEZ laisser la place aux tramways et aux passagers qui y montent et en descendent.** Dégagez les lignes de tramway le plus rapidement possible et soyez prudent, surtout lorsque vous conduisez à Bruxelles, où il y a beaucoup de tramways.

- ❖ **En cas de doute, cédez aux conducteurs venant de la droite.**
- ❖ **L'âge minimum légal pour conduire est 18 ans.**
- ❖ **En Belgique conduisez sur la droite, dépassez sur la gauche.**
- ❖ **Les téléphones cellulaires mobiles ne peuvent être utilisés qu'avec un système « mains libres ».**
Il est obligatoire de porter une ceinture de sécurité, y compris dans les sièges arrière si des ceintures sont montées. Il est de la responsabilité du conducteur de s'assurer que tous les passagers portent leur ceinture (le conducteur sera condamné à une amende si les passagers ne sont pas bien attachés).
- ❖ **Les phares doivent être utilisés dans les tunnels, même pendant la journée.**



- a. **Limites de vitesse.** Des pièges de vitesse, des caméras et des véhicules de police fantômes sont utilisés dans tout le pays pour attraper les automobilistes en excès de vitesse. La Belgique a un taux d'accident élevé, principalement dû aux excès de vitesse. Les autorités de contrôle de la

circulation (Verkeersinspectie) sont strictes et donnent des amendes sévères, sur place, pour l'excès de vitesse.

Les limites de vitesse sont les suivantes, à part indication contraire :

- ❖ **Agglomérations** : 30 km/h (30 km/h dans les zones scolaires) Zone de 30km/h presque partout à Bruxelles
- ❖ **Routes nationales** : entre 70 km/h et 90 km/h
- ❖ **Autoroutes** : 120 km/h

Les amendes sont sujettes à changement, mais en voici quelques exemples :

Dans une agglomération, dans une zone scolaire, dans une zone de 30 km/h, dans un quartier résidentiel ou une zone de réunion :	
Au-dessus de la vitesse limitée	AMENDE
> 1 km/h et < 10 km/h	50 €
> 11 km/h et < 30 km/h	50 € + 10 € par km de plus
> 30 km/h	Décision prise par la Cour.
Sur toutes les autres routes et autoroutes :	
> 1 km/h et < 10 km/h	50 €
>11 km/h et <40 km/h	50 € + 5 € par km de plus
>40 km/h	Décision prise par la Cour.

- b. **Exigences du véhicule.** Ce domaine a été brièvement discuté au chapitre 8 ci-dessus, mais nous allons approfondir un peu plus ici. Les articles suivants doivent être dans votre voiture en tout temps :

- ❖ **Permis de conduire**
- ❖ **Certificat d'assurance**
- ❖ **Documents d'immatriculation du véhicule**
- ❖ **Carte d'identitaire protocolaire / preuve d'identité**
- ❖ **Preuve de paiement de la taxe de circulation** (le cas échéant)

Tous les véhicules doivent également avoir :

- ❖ **Un triangle d'avertissement** : en cas d'accident ou de panne, le triangle doit être placé à 30 mètres derrière le véhicule sur les routes ordinaires et à 100 mètres sur les autoroutes pour prévenir la circulation qui arrive. Il doit être visible à une distance de 50 mètres.
- ❖ **Une trousse de premiers soins**

- ❖ **Un extincteur** : l'extincteur doit être accessible depuis le siège du conducteur
- ❖ **Une veste réfléchissante** : La veste doit être mise avant de sortir de la voiture en cas d'accident.



- c. **Conduite, plaques et pneus.** Vous pouvez commencer à conduire votre voiture immédiatement avec vos plaques d'immatriculation canadiennes tant que vous êtes couvert par une assurance belge, et aussi longtemps que les plaques sont valides. Il se pourrait que ça prenne des semaines pour que votre voiture passe les douanes, et il faut compter de 8 à 12 semaines pour obtenir vos plaques d'immatriculation belges (pour le personnel de l'état-major militaire international). Pour le personnel de la délégation, vous aurez besoin de votre carte d'identité belge (qui prend environ un mois à être traitée à partir de votre arrivée) avant de pouvoir obtenir vos plaques d'immatriculation diplomatiques, qui elles, prendront 10 jours à 2 semaines supplémentaires pour être délivrée. Les pneus d'hiver sont recommandés pour la Belgique. Dans certains pays européens, les pneus d'hiver sont obligatoires, et conduire sans eux peut entraîner des problèmes avec les réclamations d'assurance. Gardez à l'esprit qu'il se peut que les compagnies d'assurance ne reconnaissent pas les pneus toutes saisons, alors vérifiez auprès de votre fournisseur. De plus, les pneus sont généralement moins chers au Canada. Si vous achetez des pneus au Canada ou en possédez déjà, vous pouvez les apporter dans votre envoi.
- d. **GPS.** Les panneaux de signalisation routière sont souvent difficiles à voir et les configurations de la route et des rampes ne sont pas les mêmes qu'au Canada, ce qui rend la navigation un peu difficile au début. Il est recommandé d'acheter un GPS ou de mettre à jour votre GPS actuel avec des cartes européennes.

16.2– Cartes de taxe de circulation et d'essence

Les informations concernant les taxes routières et les cartes d'essence diffèrent selon l'âge et la marque de votre véhicule ainsi que votre rang et votre statut dans le pays. Veuillez prendre contact avec votre parrain pour des informations spécifiques à votre situation.

16.3– Immatriculation de voiture

Pour tous les militaires ayant un statut diplomatique et travaillant pour la délégation canadienne, l'immatriculation de leur voiture sera effectuée par les Affaires mondiales Canada (AMC). Le personnel de l'état-major militaire international devra s'enregistrer auprès du bureau des privilèges et immunités de l'OTAN. Le personnel de l'agence sera conseillé par leurs parrains. Une preuve d'assurance, une preuve de propriété et l'acte de vente original sont requis pour le processus d'inscription. Notez que les plaques du Corps diplomatique ne sont pas émises pour des motos — l'enregistrement des motos est effectué par le bureau de privilèges et immunités de l'OTAN dans tous les cas. Tous les conducteurs doivent posséder **en tout temps** un certificat d'assurance (carte verte), un certificat d'immatriculation valide (formulaire rose) et un permis de conduire valide.

16.4 – Conduire dans d’autres pays européens

Soyez conscient que les règles de conduite dans de nombreux pays européens diffèrent de celles en Belgique. Faites des recherches avant de conduire dans des villes et des pays étrangers, car vous pourriez avoir besoin de documents supplémentaires; tel que :

- ❖ **Autocollant sur les émissions** (spécifiquement pour certaines villes allemandes), qui peut être acheté dans toutes les stations allemandes TUV et DEKRA. Si vous êtes pris sans les autocollants, vous serez condamné payer à une amende.
- ❖ **Vignette automobile** — essentiellement un autocollant de péage de route. Si vous êtes pris sans les autocollants, vous serez condamné à payer une amende.

16.5 – Prêter votre véhicule

Si vous décidez de prêter votre véhicule à un visiteur, vous devrez vérifier les règles et règlements avec votre fournisseur d’assurance pour vous assurer que vous (et votre invité) n’avez pas de problèmes juridiques en Belgique ou s’il se rend dans d’autres pays.

Ayez cette information prête à fournir à votre fournisseur d’assurance :

- ❖ Qui emprunte le véhicule
- ❖ La durée de l’emprunt
- ❖ Quels pays seront visités
- ❖ Type de véhicule
- ❖ Immatriculation
- ❖ Permis de conduire

16.6 – Assistance routière d’urgence

Des téléphones d’urgence orange sont disponibles sur les autoroutes pour appeler pour de l’aide. Plusieurs organisations fournissent une assistance en cas de panne.

Royal Automobile Club de Belgique

Rue d’Arlon 53, 1040 Bruxelles

Tél. : 02 287 09 11

Tél. de service de dépannage : 07 815 20 00

Fax : 02 230 75 84 (en français et néerlandais)

<http://www.racb.com/index.php>

Vlaamse Automobilistenbond – VTB/VAB:

Pastor Coplaan 100, 2070 Zwijndrecht (Antwerp)

Tél. [03 253 61 30](tel:032536130) COURRIEL contact@vab.be

<https://www.vab.be/fr>

Touring Club de Belgique

Rue de la Loi 44, 1040 Bruxelles

Tél. : 02 233 22 02

Tél. pour dépannage : 07 034 47 77

<http://www.touring.be/> (en français et néerlandais)

** Vérifiez avec votre banque. Par exemple, l’ING offre **ING ASSIST***

16.7 – Signalisation routière

Une liste complète des panneaux routiers se trouve à l'[Annexe B](#)

16.8 – À vélo

Lorsqu'il y a une piste cyclable : les cyclistes doivent suivre la voie cyclable de droite. Ils peuvent également suivre la section de la route marquée D10. Ils peuvent quitter la piste cyclable pour changer de direction, dépasser ou contourner une obstruction. Les trois roues et quatre roues sans moteur, dont la largeur, charge comprise, est inférieure à un mètre, peuvent également utiliser la piste cyclable.

Quand il n'y a pas de piste cyclable : les cyclistes suivent la route normalement. Ils peuvent suivre l'accotement de droite dans leur direction de conduite (et la voie de stationnement) à condition de céder le passage aux autres usagers de la route (piétons, personnes handicapées). À l'extérieur d'une zone construite, les cyclistes peuvent seulement suivre les trottoirs et les accotements surélevés à condition de céder le passage aux autres usagers de la route. Les enfants de moins de 9 ans sur une bicyclette dont les roues n'ont pas plus de 50 cm de diamètre peuvent circuler sur le trottoir et sur les côtés élevés, même s'il y a une piste cyclable. Ils ne peuvent pas, cependant, mettre en danger les autres usagers de la route. Seuls les cyclistes peuvent rouler côte à côte sur une route, sauf lorsque le dépassement n'est pas possible. À l'extérieur d'une zone construite, ils doivent se chevaucher lorsqu'un véhicule s'approche à l'arrière. Ils doivent également se chevaucher si une remorque est attachée à la bicyclette. Les cyclistes peuvent suivre une voie réservée aux autobus et une surface praticable spéciale si les panneaux, la voie ou la surface sont marqués d'un symbole de bicyclette. Ils doivent y rouler à vélo les uns derrière les autres.

Les cyclistes ont l'interdiction de :

- ❖ Rouler sans tenir le guidon
- ❖ Rouler avec les pieds hors des pédales ou des repose-pieds
- ❖ Se faire remorquer
- ❖ Rouler avec un animal en laisse
- ❖ Rouler sur la route s'il y a une piste cyclable praticable, à l'exception des groupes d'au moins 15 cyclistes
- ❖ Transporter des personnes sans sièges faits à cette fin
- ❖ S'asseoir avec les jambes d'un côté ou permettre à leur passager de s'asseoir de cette manière

Les utilisateurs d'une piste cyclable ne doivent pas causer de nuisance, se mettre en danger les uns les autres ou causer des dangers aux autres usagers de la route

Bicyclettes perdues ou volées

Si vous avez perdu ou fait voler votre vélo, jetez un coup d'œil à ce site :

<http://www.velosretrouves.be/brussel/v%C3%A9los-retrouv%C3%A9s>

Ce site enregistre les bicyclettes trouvées par numéro de châssis, type et couleur. Le site original est en flamand (<http://www.gevondenfietsen.be>), mais il est assez facile à naviguer. Vous pouvez également les contacter directement au bureau local de Bruxelles :

Dépôt Bruxellois pour les vélos retrouvés

Leuvensesteenweg 659, 1030 Bruxelles
Tél. 02/2199269 Courriel : depot@cyclo.org
En permanence du lundi au vendredi de 14 h à 18 h



16.9 – Transport en commun

La Société nationale des chemins de fer belges (SNCB)

La Société nationale des chemins de fer belges parcourt tout le pays et quelques pays voisins. Les trois principales gares de Bruxelles sont :

- ❖ Bruxelles-Nord (Gare de Bruxelles Nord / Noordstation)
- ❖ Bruxelles-Central (Gare Centrale / Centraalstation)
- ❖ Bruxelles-Midi (Gare Du Midi / Zuidstation)

NOTE : Tous les trains internationaux partent de Bruxelles-Midi (Gare Du Midi / Zuidstation).

Pour plus d'informations sur les différentes lignes, passes et tarifs, visitez le site web suivant :

<https://www.belgianrail.be/fr/home.aspx>

Trains internationaux

Il existe quatre lignes ferroviaires principales offrant le service international à haute vitesse :

Eurostar
Thalys
ICE
TGV

Vous trouverez plus d'informations sur les parcours et réservations à travers ces lignes ferroviaires sur le site web suivant :

<https://www.b-europe.com/FR>

Chapitre 17 — Médical et dentaire

17.1 – Installations de soins de santé

Il existe plusieurs options disponibles pour vos besoins médicaux et dentaires. Comme au Canada, les cliniques belges opèrent avec rendez-vous, bien que les médecins effectuent des visites à domicile en dehors des heures de travail ou en cas d'urgence.

En plus du système médical belge, il y a aussi la clinique de santé américaine de l'OTAN. Le médecin canadien visite la clinique américaine à Bruxelles une ou deux fois par mois. Pour prendre rendez-vous, contactez l'assistant médical au SHAPE (voir ci-dessous). La clinique de santé américaine de l'OTAN possède également sa propre pharmacie.

Notez que les membres *doivent* s'inscrire et fournir les informations nécessaires sur leur assurance médicale lors de leur première visite à la clinique de santé américaine de l'OTAN. Cette inscription *doit* être mise à jour annuellement.

Clinique de santé américaine de l'OTAN

John F. Kennedylaan 12

1933 Sterrebeek

Tél. : +32 (0)2 686 1515

L'installation de soins de santé au SHAPE est une installation américaine qui offre des services médicaux et dentaires aux Canadiens. Un médecin canadien et un dentiste canadien travaillent au SHAPE. Si vous avez besoin d'un spécialiste, le médecin du SHAPE prendra le rendez-vous pour vous avec un spécialiste de la région de Bruxelles. :

L'installation de soins de santé du SHAPE

Édifice 401

Avenue de Berlin

7010 SHAPE

Tél. : +32 (0)6 544 5959

À moins d'une urgence, les membres des FAC doivent utiliser la clinique de santé américaine de l'OTAN ou visiter le médecin du SHAPE. Les personnes à charge peuvent utiliser un des deux, ou visiter une installation de soins de santé locale. Les services médicaux pour vos personnes à charge peuvent être réclamés au Régime de soins de santé de la fonction publique.

17.2 – Urgences

Si une situation urgente nécessite seulement une visite chez le médecin, les options suivantes sont recommandées :

- ❖ Pendant les heures normales de travail, appelez / visitez la clinique de santé américaine de l'OTAN (Tél. : +32 (0)2 686 1515).
- ❖ En dehors des heures de travail, appelez un médecin local. Si vous n'en connaissez pas, contactez "Médecin de Garde". Ils enverront un médecin vous visiter à votre domicile à n'importe quel moment de la journée pour un montant d'environ 50 €. Pour plus d'informations, visitez le site web suivant : <https://www.bruxelles.be/services-de-garde>

Si l'urgence nécessite une attention immédiate, les options suivantes sont recommandées :

- ❖ La clinique de santé américaine de l'OTAN
- ❖ Le service d'urgence de l'hôpital le plus proche

SOS Médecins Bruxelles — 24/7, 365 jours/année, un docteur peut venir à votre domicile :
www.sosmedecins.be

Si l'urgence nécessite un traitement immédiat sur place, composez le **112**, l'équivalent belge du 911.

Passer la nuit à l'hôpital.

La plupart des hôpitaux universitaires permettent à un parent de passer la nuit avec un enfant malade, bien que cette pratique varie selon les hôpitaux privés.

** Lorsque vous planifiez visiter un médecin local, passer une radiographie ou subir une intervention qui nécessite un déshabillage, il est recommandé d'apporter avec vous un grand t-shirt ou une blouse. Les médecins et les laboratoires belges ne fournissent pas de blouses ou draps aux patients.*

17.3 – Dossier médical

Les dossiers médicaux (ou les copies de dossiers) de la famille doivent être apportés à la clinique canadienne. Les dossiers médicaux y sont classés sous le nom du membre, y compris pour les personnes à charge qui ont des noms différents. Lorsque vous demandez pour les dossiers, vous devrez fournir au commis les renseignements suivants :

- ❖ Preuve de citoyenneté canadienne
- ❖ Nom de famille (le nom de famille du membre pour les personnes à charge)
- ❖ Les quatre derniers chiffres du numéro de matricule du membre

17.4 – Services dentaires

Vous trouverez un dentiste des FAC au centre de santé du SHAPE. Les membres *doivent* utiliser ces services. Le dentiste effectue une visite à la clinique de santé américaine de l'OTAN quelques fois par mois et la liste de ces visites est régulièrement distribuée. Tous les rendez-vous doivent être réservés auprès de l'assistant dentaire du SHAPE.

Les frais dentaires pour les membres de la famille doivent être soumis à la Great West Life en utilisant le formulaire de réclamation approprié. Si une personne à charge ou un civil admissible du MDN souhaite consulter un dentiste belge, ou, si leur traitement implique des dépenses de laboratoire dentaire civil, ils seront responsables des coûts encourus. Ils devront payer pour leurs services et réclamer les frais.

17.5 – Soins oculaires

Les militaires et les membres de leur famille qui ont besoin d'examen de la vue peuvent prendre rendez-vous avec l'optométriste des forces américaines au SHAPE. Ils peuvent prendre rendez-vous par l'intermédiaire de l'assistant médical canadien.

Puisque les lunettes peuvent être assez chères en Europe, les membres des FAC ont le droit d'amener avec eux 3 paires du Canada. La prescription d'une personne à charge peut être remplie dans n'importe quel magasin de lunettes local ou dans une concession du "Army and Air Force Exchange System" (AAFES). De plus amples informations sont disponibles auprès de la clinique canadienne du SHAPE.

17.6 – Frais médicaux de la famille

a. Avances.

Une avance d'au moins 200 € peut être émise pour payer les frais de soins de santé remboursés en vertu du Régime de soins de santé de la fonction publique ou des régimes médicaux provinciaux antérieurs. Des avances pour soins dentaires sont également disponibles lorsque les frais sont de 200 € ou plus.

b. Membres de la famille au Canada.

Les membres de la famille qui restent au Canada doivent conserver l'assurance-maladie provinciale. Pour plus d'informations, visitez les commis d'administration.

17.7 – Prescriptions

Il est recommandé que vous et votre famille apportiez au moins trois mois de médicaments prescrits, de sorte que vous ayez le temps de vous installer sans craindre de manquer de médicaments.

Lorsque vous recevez une prescription d'un médecin belge, vous pouvez utiliser l'une des pharmacies locales pour la remplir. Il est aussi parfois possible que le médecin canadien réécrive la prescription de sorte qu'elle puisse être obtenue auprès de la clinique de santé américaine de l'OTAN.

a. Les pharmacies.

Les pharmacies belges sont identifiées par les croix vertes accrochées à l'extérieur des établissements. Les pharmacies sont ouvertes selon les heures normales sur semaine et de 8 h 30 à 12 h midi, les samedis. Par contre, la fin de semaine, les jours fériés et en dehors des heures de bureau, il y a toujours une pharmacie de garde disponible pour les besoins urgents. Ces pharmacies sont connues sous le nom de *Pharmacie de Garde* et leurs coordonnées peuvent être trouvées sur le site Web suivant :

www.pharmacie.be

Tél. : +32 (0)9 039 90 00



Chapitre 18 — Éducation

18.1 – Formation en langue d’accueil

Parlez avec les SFM concernant l’accès à une séance de formation débutant dans la langue de votre pays d’accueil ou à un cours de langue en ligne, gratuit, sur Rosetta Stone. Ci-dessous sont les options pour les écoles de langue dans la région, les prix varient considérablement, alors faites votre recherche.

Alliance Française

Avenue des Arts 46
1000 Bruxelles
Belgique
Tél. : +32 (0)2 788 2160
Courriel : info@alliancefr.be
<https://www.alliancefr.be/fr/>

Amira Language School

14-16 rue de Trone
1000 Bruxelles
Belgique
Tél. : +32 (0)2 640 6850
Courriel : info@amira.be
<https://www.amira.be/fr/>

Berlitz

Avenue Louise 65
1050 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 649 6175
<https://www.berlitz.be/fr/ecole-langues-bruxelles>

Institut Auderghemois De Promotion Sociale (IAPS)

Waversesseeweg 1649
1160 Oudergem
Belgique
Tél. : +32 (0)2 673 09 25
<http://www.iaps.be/>

Vrije Universiteit Brussels (VUB)

Pleinlann 2
1050 Bruxelles
Belgique
Tél. : +32 (0) 2 614 81 01
<https://my.vub.ac.be/en/acto>

Cours de langues de l’OTAN

QG de l’OTAN
Boul. Léopold III
1110 Bruxelles
Belgique
Tél. : +32 (0)2 347 4411

Chapitre 19 — Emploi

19.1 – Les Conjoints

Si vous vivez à Bruxelles avec un passeport rouge ou vert, vous avez peut-être le droit de travailler pour une entreprise belge avec un permis de travail. Les étapes suivantes doivent être suivies:

- ❖ L'employé ET le conjoint doivent avoir reçu leurs cartes d'identité belges.
- ❖ Une fois que vous avez vos cartes d'identité, contactez l'Ambassade (L'équipe du SFM peut vous fournir l'adresse email de la personne à contacter). Affaires mondiales Canada enverra ensuite une lettre à propos de votre intention de travailler, en votre nom, au Service public fédéral des Affaires étrangères belge (section protocole).
- ❖ Plus d'informations sur les permis de travail sont disponibles à l'adresse suivante: <http://werk-economie-emploi.brussels/fr/permis-de-travail>

19.2 – Programme d'employabilité pour les adultes

Si vous avez quitté le marché du travail depuis un certain temps et cherchez à parfaire vos compétences pendant votre affectation HORSCAN, vous voudrez peut-être profiter de certains des programmes mis à votre disposition par l'intermédiaire des SFM Europe.

Le programme d'employabilité pour les adultes offre cinq séances d'information en ligne pour les conjoints qui cherchent à développer davantage leurs compétences relatives à la demande d'emploi afin de pouvoir réintégrer le marché du travail avec succès.

Dans le cadre des cinq séances d'information en ligne, le programme d'employabilité pour les adultes couvrira sur les points suivants :

- ❖ Définition de vos atouts et de votre expérience
- ❖ Conseils pour une recherche d'emploi fructueuse
- ❖ Compréhension du processus de recrutement
- ❖ Rédaction d'un excellent curriculum vitae
- ❖ Tendances récentes relatives aux lettres de présentation
- ❖ Amélioration des compétences en matière d'entrevue



Pour plus d'information, veuillez contacter les SFM pour avoir les coordonnées du coordonnateur/coordonnatrice de l'emploi et de l'éducation.

Chapitre 20 — Bébés & enfants

20.1 – Avoir un bébé en Belgique

Vous trouverez ci-dessous une liste des sites Web qui vous aideront à gérer les tribulations qu’amènent le fait d’avoir un bébé en Belgique. Il est recommandé que vous preniez un rendez-vous à la clinique de santé américaine de l’OTAN avec un des médecins canadiens pour discuter de vos options et d’un plan de traitement. Voir la section 15.1 ci-dessus pour les coordonnées de la clinique.

Community Help Services est une organisation à but non lucratif pour les expatriés anglophones en Belgique. www.chsbelgium.org (EN)
T : 02 647 67 80

Famidoo est semblable aux Services d’aide communautaire, l’information est fournie en français et en flamand. <http://www.famidoo.be/fr/> (FR/NL)

Midwives Bolle Buik
<http://www.bollebuik.be/en> (EN/NL)
Tiensesteenweg,77
3000 Leuven
T : 04 88 26 69 87

Vlaamse Organisatie van Vroedevrouwen (VLOV)
www.vlov.be (EN/NL)
www.sage-femme.be (FR)

Ligue La Lèche (Aide à l’allaitement)
www.lllbelgique.org (FR/EN/NL)
T : 02 268 85 80
www.llli.org (EN)

Centre Mieux-Être Mieux-Naitre
Rue Champs du Roi, 104
1040 Etterbeek
T : 02 736 38 18

Office de la Naissance et de L’Enfance (O.N.E.)
Bureau de coordination de Bruxelles
www.one.be (FR)



20.2 – Groupes de jeux et de rencontre

The Brussels Childbirth Trust

Le Brussels Childbirth Trust est une organisation anglophone qui consiste en des groupes locaux se rencontrant régulièrement pour un café, des discussions, etc. C'est un excellent groupe de rencontre pour les parents avec des tout-petits et des bébés :

www.bctbelgium.org (EN)

Chaussée De Malines 77
1970 Wezembeek-Oppem

Little Sprouts Playgroup (garderie bilingue anglaise et française 15 mois à 3 ans)

<https://littlesprouts.be/>

Rue Alphonse Asselbergs 51
1180 Uccle
Téléphone : 0496 87 43 49
Courriel : info@littlesprouts.be

The Village – Pregnancy, birth and beyond in Belgium (en anglais)

Groupes de jeux pour parents et tout-petits, Yoga avec bébé, Bébé nageur, narration d'histoires

<http://www.thevillage.be/> (EN)

20.3 – Garde d'enfants

Pour les garderies privées et pendant la journée, vérifiez auprès de votre Maison Communale pour avoir une liste, ou, si vous cherchez une liste des gardiens(nes) adolescent(e)s, contactez les SFME-Bruxelles au : mfse.brussels@cfmws.com,

Si vos enfants fréquentent l'école "British School of Brussels", celle-ci vous fournira une liste, organisée par la commune, des élèves qualifiés pour faire du gardiennage.

British School of Brussels.

<https://www.britishschool.be/fr/>

Courriel : admissions@britishschool.be.

Autres options :

Garnison de l'Armée des États-Unis (USAG)

AC Montessori Kids

<https://www.montessorikids.be/index.php/fr/> (FR)

Route de Renipont,4
1380 Lasne
T : 02 633 66 52

Services de gardiennage au pair

Yoopies

www.nordicnannies.com (EN)

www.newaupair.com (EN)



Ligue des familles

Association française qui offre une liste de gardiens qualifiés ainsi que d'autres services pour familles

www.liguedesfamilles.be (FR)

<https://www.laligue.be/Public/babysitting/> (FR)

Chapitre 21 — Activités récréatives et loisirs

21.1 – Installations de L'OTAN

Tout le personnel civil de l'OTAN, le personnel militaire ainsi que leurs personnes à charge se qualifient pour devenir membres du centre du personnel de l'OTAN. Les adhésions peuvent être obtenues au centre du personnel de l'OTAN. Une cotisation annuelle non remboursable est exigée pour le centre de sports de l'OTAN. Des photos seront aussi nécessaires pour faire la carte d'identité de ceux qui souhaitent utiliser les installations.

Les installations disponibles incluent une piscine, une salle de sport, des terrains de squash, une salle de musculation, des terrains de tennis et des terrains de soccer. Des cours de natation y sont aussi disponibles pour les enfants. Consultez leur site web en anglais : www.nato-marlins.com.

Le centre du personnel offre aussi un bar, un restaurant à des prix raisonnables et une aire de jeux pour les enfants, près du restaurant. Un service de garde appelé "The Colonies" prend soin des enfants (de 3 à 12 ans) des parents qui travaillent, lorsqu'il y a un congé scolaire. Le bureau de réception au centre sportif peut vous fournir toutes les informations nécessaires. Vous pouvez les joindre au :

Tél. : +32 (0)2 707 4604

Courriel : info@hq.nqto.int

21.2 – Installations des États-Unis

Les autorités militaires américaines permettent au personnel du MDN/FAC affectés à Bruxelles d'avoir accès à certaines de leurs installations en Belgique. C'est un privilège, il est attendu de vous que vous n'abusez pas de ces privilèges qui nous sont donnés et il est demandé que vous respectiez les conditions des Installations des États-Unis.

a. Détachement de la garnison de l'armée américaine

La garnison de l'armée américaine offre une grande variété de programmes de sports. Des sports d'équipe et individuels. Plusieurs cours d'exercice physique et de l'entraînement sont aussi offerts par les installations de la garnison de l'armée américaine. L'accès à ces installations est fourni sans frais aux membres en service actif. La garnison de l'armée américaine fournit aussi d'autres services, tels que : une épicerie, un barbier, une agence de voyages, etc.

Dét. de la garnison de l'armée des États-Unis :

Europalaan 54
1932 St-Stevens
Woluwe
Belgique

b. Chièvres.

Il y a un « échange » et un commissaire des Forces des États-Unis situé à la base aérienne de Chièvres. En plus du commissaire, il y a un magasin aux détails, un magasin de vins et spiritueux, une banque et plus.

La garnison de l'armée des États-Unis de Chièvres :

Chaussée de Mons
7940 Brugelette
Belgique

c. Brussels Sports Association

La Brussels Sports Association est un groupe à but non lucratif organisé par les parents et adultes intéressés. Des entraîneurs et arbitres bénévoles sont nécessaires.

Pour plus d'information :

Brussels Sports Association
Ave Napoléon 16
1180 Uccle
Belgique
Tél. : +32 (0)2 375 2722
<http://www.bsasports.org>

21.3 – Centres de loisirs

Castle Club

Le Castle Club offre à la communauté des leçons de natation pour enfants et a aussi des terrains de tennis et des salles de sport.

Houtsniplaan 16 Avenue de la Becasse
1970 Wezembeek-Oppeem
02 731 6820 <http://www.sports-valley.be>

Clarks Gym

Lindeboomstraat 31
3080 Tervuren – 02 767 3899

21.4 – Piscines

Plusieurs établissements offrent des leçons. Notez que seuls les maillots de bain sont acceptés, et non les shorts. Si vous ne disposez pas de l'équipement adéquat, vous pourrez vous le procurer sur place. Les sites web vous fourniront des informations sur les prix et les horaires.

Piscine Overijse T'Begijntjesblad

Begijntjesbad
Begijnhofflein z/n
3090 Overijse
Tél. : 02 686 9020
www.begijntjesbad.be (site en flamand-NL)



Sportcity in Woluwe-St-Pierre

Avenue Salomelaan 2
1150 Woluwe St Pierre
Tél. : 02 773 1820
www.sportcity-woluwe.be
<https://www.woluwe1150.be/culture-et-loisirs/sports/sport-city/>

Leuven (super piscine avec des glissades d'eau, jacuzzis et petits bassins pour bébés et tout-petits)

Sportoase
Philipssite 6
3001 Leuven
Tél. : 016 740 740
<https://www.sportoase.be/fr/>

Piscine Tervuren

Paardenmarktstraat 1
3080 Tervuren
Tél. : 02 305 6048

Zaventem

De Motte. Gerneentelijk Park
1930 Zaventem
Tél. : 02 725 9696

Triton

Ave. Des Anciens Combattants 260A
1140 Evere
Tél. : 02 247 6320

Neptune

Av. de la Croix Rouge 27
1420 Braine l'Alleud

Tél. : 02 384 1741

Calypso

Avenue Leopold Wiener 60

1170 Watermael-Boitsfort

Tél. : 02 675 4899

Naussica

Rue Theophilus Delbar 1

1410 Waterloo

Tél. : 02 354 1270

21.5 – Arénas de hockey

Il y a très peu d'options pour jouer au hockey sur glace dans la région de Bruxelles :

Icehockey club Chiefs Leuven (IHC Leuven) (Aréna de Leuven)

Ondernemingenweg 1

3001 Heverlee

Leuven

Entraîneur de l'équipe : chiefs@ihcl.be

<https://chiefsleuven.be>

Coldplay Sharks (Ice Skating Center Mechelen (ISCM))

Spuibeekstraat 1

2800 Mechelen

Tél. : 015 291 991

<http://coldplayssharks.be/> (site en flamand-NL)

21.6 – Cafés et parcs adaptés pour les enfants

Café Poussette - haricot magique

Un café conçu pour les parents et les enfants; activités et jouets fournis

Avenue Louis Bertrand 22,

1030 (Schaerbeek)

<http://www.haricotmagique.be/cafe-poussette/>

Cook and Book

Plusieurs endroits dans la région de Bruxelles, visitez : www.cookandbook.be. Il y en a un à proximité du

Woluwe Shopping Center à

Place du Temps Libre 1,

1200 Woluwe-Saint-Lambert.

Parc Malou (Woluwe-Saint-Lambert)

Le parc est situé en face du Stade Fallon de Woluwe-Saint-Lambert et se trouve près du Woluwe Shopping Center. Il offre plusieurs nouvelles structures de jeux pour enfants et un café qui sert des boissons et des crèmes glacées. Le Château Malou, qui dispose d'un espace vert et d'un lac, se trouve à proximité.

Parc Georges Henri (Woluwe-Saint-Lambert)

Le parc est situé le long de l'avenue Georges Henri. Il propose de très jolis espaces verts, un terrain de basketball, un parc de skateboard et un grand carré de sable pour les enfants avec des structures à grimper.

Parc de l'Abbaye du Rouge-Cloître (Auderghem)

Magnifique parc situé près de l'ancien monastère dans la forêt de Soignes. Il dispose de deux terrains de jeux, de sentiers pédestres, de plusieurs lacs et d'animaux. Il abrite également un Centre d'art avec un café. Vous pouvez accéder au parc à partir de Tervuren. Suivez les panneaux et stationnez-vous près du Centre d'art au bas de la colline.

Kessel-Lo Park (Gemeenteplein 5, Kessel-Lo)

Ce parc provincial est idéal pour les pique-niques. Il offre une grande aire de jeux pour tous les âges, des sentiers pédestres, plusieurs lacs, des animaux, une piscine extérieure et un café. L'entrée du parc est gratuite.

Domaine du bois des rêves (Allée du Bois des Rêves 1, 1340)

Cette propriété dispose d'un grand espace clos avec plusieurs parcs appropriés pour tous les âges. Vous trouverez également une piscine extérieure ouverte de mai à septembre, ainsi que des étangs, des sentiers et un restaurant.

21.7 – Salles de jeux et de fêtes

Planet Kids

Plaine de jeux intérieure et extérieure. Des boissons et des collations sont disponibles. L'entreprise organise aussi des fêtes d'anniversaire.

Grote Geetstraat 10
1933 Sterrebeek
Tél. : 02 784 2826
www.planetkids.be

Kids Factory

Grande aire de jeux couverts avec un endroit pour les jeunes enfants et un café.
Waterloo
Chaussée de Bruxelles 63
1410 Waterloo
Tél. : 02 351 2345
www.kidsfactory.be

Flying Kids

Rue Provinciale 281A
1301 Bierges
Wavre
Tél. : 010 401 202
www.flyingkids.be

Stardust Park

Avenue du Globe 36
1190 Forest
Tél. : 02 306.53.69
www.stardustpark.be

Little Gym

Wezembeek-Oppem
<https://wezembeek.thelittlegym.eu/home-fr>
wezembeek@thelittlegym.be
Tél. : 02 782 23 33

Le site web ci-dessus propose une version anglaise et française et vous permettra de choisir la région de votre choix. L'entreprise organise des fêtes d'anniversaire et offre des services en anglais.

Ferme de la Hulotte

Chaussée de Bruxelles 400 1300 Wavre
Tél. : 01 024 8005
www.fermedelahulotte.be

Legenturia

Plaisir et divertissement intérieur pour enfants et adultes. Terrain de jeux intérieur, quilles, jeu de laser et le football zorb.
Weiveldlaan 6
1930 Zaventem
www.legenturia.be

Chapitre 22 — Animaux de compagnie

22.1 – Vétérinaires

Comme la plupart des médecins de famille, vous verrez que les vétérinaires travaillent souvent à partir d'un espace de bureau dans leur domicile, et une recherche sur Google pour les vétérinaires de votre quartier donnera probablement diverses options. Les frais de vétérinaire sont moins chers en Belgique qu'au Canada et il est courant que vous soyez envoyé à la pharmacie pour remplir toute prescription requise.

M. Snijders

19-21 Steenbergstraat
Hoeilaart
Tél. : 02 657.3658

Dr Thas

154 Mechelsesteenweg
Steerebeek
Tél. : 02 731.7383

Dr Simons

4 avenue Dezangre
Kraainem
Tél. : 02 721.3705

Dre Catherine Maricq

Avenue des Sorbiers 8
Kraainem
Tél. : 02 720.5770

Drs Henri, Carpet et Lebrun

Avenue du Chant d'Oiseau 52
1150 Woluwe-Saint-Pierre
www.cabinetveterinairehcl.be/



Vétérinaire militaire américain

Chièvres
Tél. : +32 (0)6 827 5435

22.2 – Chenils

Pento Animal Boarding (fermé le dimanche et le mardi)

Nijelsebaan 250
B-3090 Overijse
Tél. : +32 (0)2/687 51 31

Becky's Cattery and Kennels (vient chercher votre animal et le rapporte)

Old Farm
Andstraat 132
3130 Begijnendijk
Tél. : +32 (0)1 653 4727

Chenil militaire américain
Chièvres
Tél. : +32 (0)6 827 5436

La Maison du Chien
Chaussée de Charleroi 74
1380 Pancenoit
Tél. : +32 (0)2 387 1157

Nos Petits Amis (pension pour chat)
Rue Lambert Vandervelde 52
1170 Watermael-Boitsfort
Tél. : 0473 321 599 (demandez à parler à Nadine Engler)
www.nospetitsamis.be

Pawshake
<https://en.pawshake.be/> (site en anglais)

22.3 – Fournitures pour animaux

Somers
Rue de l'Église
1950 Kraainem

Tom & Co
Chaîne de magasins

22.4 – Adoption et animaux perdus/retrouvés

Pour un animal perdu vous pouvez le signaler à votre poste de police local ou contacter :

(Ainsi que pour adopter un animal)

Croix Bleue de Belgique
Rue de la Soirie 170
1190 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 376 3260

Help Animals
Rue Bollinck 203
1070 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 523 4416
Tél. : +32 (0)2 523 1004

Info Animaux

Chaussée d'Ixelles 236
1050 Ixelles
Tél. : +32 (0)2 647 7196

Animaux Sans Frontières (Service d'ambulance)

Rue de la Meuse 42
1210 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 427 4274

Chapitre 23 — Sécurité personnelle

23.1 – Absences et cambriolages

Lorsque vous quittez votre maison pour une durée quelconque (quelques jours ou quelques semaines), assurez-vous que toutes les portes et fenêtres sont verrouillées (en particulier les portes fenêtres) et que, si vous en avez, vos volets sont fermés. Vous devriez également informer votre propriétaire lorsque vous serez absent, au cas où quelque chose se produirait.

23.2 – Vol de voiture

Ne laissez jamais votre voiture déverrouillée, même dans votre propre allée. La police conseille également de ne pas laisser d'objets de valeur ou de colis visibles dans un véhicule stationné. Ne conduisez pas avec des sacs à main ou des porte-documents sur le siège passager ou arrière. Ces articles doivent être placés sur le sol ou dans la valise.

23.3 – Pickpocketing

Lorsque vous êtes en public, gardez à l'esprit qu'il peut y avoir des pickpockets. Les zones très fréquentées telles que les gares, les stations de métro et les marchés sont des cibles faciles. Gardez tous les sacs fermés lorsque vous êtes en public et ne transportez pas d'objets de valeur dans les poches de votre manteau.

23.4 – Police

Appelez le numéro de police **101** en cas de cambriolage ou d'une autre situation d'urgence liée au crime. Si vous avez des questions concernant votre sécurité personnelle ou familiale, communiquez avec le policier militaire de l'ambassade au numéro suivant : +32 (0)2 741 0701.

23.5 – Incendie

En cas d'incendie, appelez le **100** ou le **112**. Si la nature de la situation d'urgence vous rend incapable d'articuler votre position, laissez le téléphone décroché afin qu'ils trouvent votre emplacement et envoient les services d'urgence.

23.6 – Cartes d'identité belges

Chaque membre d'une famille âgé de plus de 12 ans doit avoir une pièce d'identité avec lui en tout temps. La police a le droit de vous arrêter et de demander de voir votre carte d'identité à tout moment. Le personnel des FAC, en vertu du SOFA, ne recevra qu'une carte d'identité du SHAPE (en présentant une demande à son bureau de privilèges et immunités). Les membres de leurs familles recevront également leurs cartes d'identité respectives par l'intermédiaire du même bureau de privilèges et immunités.

Les membres travaillant pour la délégation canadienne et leurs familles obtiendront leurs cartes par l'intermédiaire de la section administrative de la délégation. Une fois émises, tous les membres du personnel doivent avoir leur carte d'identité belge avec eux et l'utiliser avec leur passeport lorsqu'ils voyagent, en particulier lorsqu'ils retournent en Belgique.

23.7 – Cartes d'identité de l'OTAN

Ceux qui travaillent au QG de l'OTAN recevront une carte d'identité standard de l'OTAN. Un laissez-passer de voiture sera également émis pour ceux qui en ont besoin. Le laissez-passer est utilisé pour que vous et/ou votre voiture puissiez entrer au QG, où vous devez porter votre carte d'identité de façon visible en tout temps.

Votre conjoint recevra une carte d'identité familiale, qui lui permettra, avec sa voiture, de passer par la porte principale. Mais celle-ci limitera son accès à des zones non sécurisées (telles que cafétéria/banque/centre commercial/centre du personnel). Dans la zone de sécurité, les conjoints devront être inscrits à l'accueil et escortés, car le QG de l'OTAN dispose d'un système d'accès/sécurité utilisant des cartes et des lecteurs spécialement programmés pour ouvrir certaines portes sécurisées du bâtiment.

Chapitre 24 — Services religieux

Saint Anthony's Parish

Oudstrijderslaan, 23-25
1950 Kraainem 02 720 19 70

All Lutheran Church of Brussels:

Avenue Salomelaan 7,
1150 Brussels 0487 45 85 99

Brussels American Chapel:

Support Activity de l'OTAN (garnison de l'armée américaine),
Chaussée de Louvain 13,
1932 St. Stevens Woluwe 02 717 96 77

Christian Centre:

Chaussée de Waterloo 47,
1640 Rhode-St.-Genese 02 358 18 71
www.christiancenter.be

Church of St. Jacques sur Coudenberg (RC):

Place Royale,
Borgendaalgang 1
1000 Bruxelles 02 502 18 25

Cornerstone International Church:

Frans Verbeekstraat 181D,
3090 Overijse 02 304 34 66

First Church of Christ, Scientist:

Rue Montoyer 35,
1000 Bruxelles 02 647 64 56

Great Synagogue of Brussels:

Rue de la Régence 32,
1000 Bruxelles 02 512 43 34

Great Mosque of Brussels

Rue du Cinquantenaire 14
1000 Brussels 02 735 21 73

Holy Trinity Brussels (Anglican):

Rue Capitaine Crespel 29
1050 Bruxelles 02 511 10 28

International Baptist Church

Lange Eikstraat 76-78
1970 Wezembeek-Oppem 02 731 99 00

International Jewish Center:

149/24 Avenue Louise
1050 Bruxelles 047 728 16 78
www.ijc.be

International Protestant Church:

Ave des Heroes, 40
1160 Auderghem
www.ipcbrussels.org

Our Lady of Mercy Catholic Parish

(Anglais parlant)
Place de la Ste. Alliance 10
1180 Bruxelles 02 354 53 43

St. Paul's Tervuren (Anglican)

Hoornzeelstraat 24, 3080 Tervuren
02 767 34 35

Synagogue Beth Hillel

Rue des Primeurs 80
1190 Bruxelles 02 332 25 28

St. Andrew's Church of Scotland

Chaussée de Vleurgat 181
1050 Bruxelles 02 672 40 56



** Cette liste doit être utilisée seulement à titre de référence; les SFME ne prennent aucune responsabilité pour toute insatisfaction qu'un membre pourrait avoir à l'endroit des organisations qui y sont inscrits. Certaines de ces organisations offrent des services réguliers en français et quelques heures de services en anglais.*

Chapitre 25 — Divers

25.1 – Les pourboires en Belgique

En Belgique, il n'est pas courant d'ajouter un montant de pourboire au prix d'un objet ou d'un service. Cependant, il est d'usage d'arrondir à l'euro le plus proche. Et si le service est exceptionnel et que vous souhaitez laisser un pourboire, il est recommandé de ne pas dépasser 10 %.

25.2 – Conservez vos reçus

Vous aurez besoin de vos reçus d'achats majeurs pour les douanes à votre retour au Canada, lorsque vous revenez de voyage de d'autres pays et pour vos assurances. Commencez un dossier de reçus dès votre arrivée en Belgique pour un retour plus facile au Canada.

25.3 – Déclaration de revenus

Le formulaire d'impôt sur le revenu utilisé par le personnel des FAC HORSCAN est différent du formulaire habituel. Pour plus d'information, veuillez visiter le site web de l'Agence des douanes et de Revenu Canada :

www.cra-arc.gc.ca

- a. Achats libres d'impôt (Belgique et Union européenne). Tout personnel sous la couverture du SOFA peut faire ses achats libres d'impôt au GB Shopping Center de SHAPE. Tout le personnel est admissible aux remises de TVA sur certains achats conformément aux exigences fixées par le gouvernement belge. Des privilèges et conditions similaires peuvent s'appliquer dans d'autres pays de l'UE. Les détails du remboursement de la TVA seront fournis par la section administrative ou le bureau de privilèges et immunités pour les membres de l'État-major militaire international.

25.4 – Numéros de téléphone et sites web utiles

La Ligne d'information pour les familles

00 800 77 11 77 22 (numéro gratuit en Europe)

La Ligne d'information pour les familles (LIF) est un service téléphonique gratuit et bilingue pour les membres des FAC et leurs familles, conçu pour fournir des informations précises et en temps opportun ainsi que du réconfort, du soutien et des références à d'autres ressources si nécessaires.

Les conseillers de la ligne d'information pour les familles sont des professionnels expérimentés et attentionnés, familiers avec les politiques et procédures opérationnelles. Cette ligne est ouverte 24 heures par jours / 7 jours par semaine.

Police	101
Ambulance et pompiers	100 or 112

Urgence en Europe	112
Centre antipoison	+32 (0)7 024 5245
Hôpital St Luc	+32 (0)2 764 1611
Médecin de garde local	+32 (0)2 479 1818
Dentiste de garde local	+32 (0)2 426 1026
Vétérinaire de garde local	+32 (0)2 479 9990
Officier de garde de la délégation canadienne	+32 (0)4 765 85 877
Ambassade du Canada en Belgique	+32 (0)2 741 0611
SFME Bruxelles	+32 (0)2 201 92 90
Programme d'aide aux membres	+80 (0)2 687 7088
Services de counselling communautaire	+32 (0)2 647 6780
Ligne d'aide	+32 (0)2 648 4014 (en français : 107)
Travailleur social	+49 24 5199 3405 (GK)
Adjoint au juge-avocat général (AJAG) – Europe	+49 24 5171 7165 (GK)
Conseiller financier militaire	+49 24 5171 7121 (GK)
Ligne d'information sur la mission	+80 (0)8 66 4546

Pour plus de Services d'urgence, voir l'Annexe E

Sites de voyage

https://www.neckermann.beNeckermann (site en français et néerlandais)
www.pettravel.comVoyager avec des animaux de compagnie

Sites pour les expatriés (Informations au sujet de la vie en Belgique incluant les actualités)

www.cbc canada.beClub canadien de Belgique (anglais et français)
www.brussels-expats.beInformations au sujet de la vie en Belgique (site en anglais)

Santé et bien-être

http://www.louise-medicalcenter.be/Centre de santé pour femmes
Hopital Delta	
Hopital St Luc	

Déménagement/réglementation sur les impôts

www.cbsa-asfc.gc.caAgence des services frontaliers du Canada
www.cra-arc.gc.ca/Agence du revenu du Canada
www.inspection.gc.caAgence canadienne d'inspection des aliments

Nouvelles

https://www.vrt.be/vrtnws/fr/Locales (EN/FR/NL/DE)
http://www.rtl.be/Locales (FR)
www.cbc.ca/newsCanadiennes (EN)
http://www.radio-canada.ca/Canadiennes (FR)

Publications

- www.thebulletin.be The Bulletin – Revue mensuelle (en anglais)
<http://www.flanderstoday.eu/> Flanders today – Journal hebdomadaire (en anglais)

Récréation, Sports & Loisirs

- www.adepts.be Direction générale du sport, organise des promenades et d'autres activités sportives pour les familles (FR)
<http://www.aspria.com/fr/> Spa attaché au Centre de santé (gymnase)
www.centreparc.com Centre Parcs – Villages de vacances à travers l'Europe et le Royaume-Uni, 90 % de l'environnement est naturel
www.viewfinders.be Club de photographie (en anglais)

Arts, musique et culture

- <https://www.sportpaleis.be/fr> Concerts à Antwerpen
www.flagey.be Maison culturelle bruxelloise vouée à la musique et à l'image
www.sherpa.be Guide de loisirs et billetterie en ligne

Cinémas et restaurants

- www.kinopolis.be La programmation de tous les films et des événements à l'affiche dans les Cinémas Kinopolis en Belgique
www.cinebel.be Informations au sujet des programmes de films (site en Fr & NL)
www.resto.be Guide des restaurants en Belgique

Outils de traduction

- <https://translate.google.com/?hl=fr>
<https://www.babelfish.com/>

Annexe A – Communes

1. Woluwe-Saint-Pierre (Code postal 1150) (Plusieurs familles canadiennes y vivent)

Cette commune est assez grande (<http://goo.gl/maps/YPrrr>) elle commence près du cercle de Montgomery, comprend le Quartier Chant d'Oiseau (au nord de Tervuren) et se rend jusqu'à Stockel (une zone plus suburbaine). C'est l'un des quartiers les plus verts de Bruxelles avec le magnifique Parc de la Woluwe. C'est un quartier résidentiel haut de gamme très efficacement relié au centre de Bruxelles, en voiture ou en transports en commun. C'est souvent l'endroit préféré des personnes employées dans les institutions européennes pour sa proximité au travail et pour le logement abordable. Les résidents de cette commune peuvent obtenir un permis de stationnement pour se stationner dans la rue.

Pour plus d'informations sur cette commune, voir : www.woluwe1150.be

2. Woluwe-Saint-Lambert (Code postal 1200) (Plusieurs familles canadiennes y vivent)

Cette commune est un quartier familial (<http://goo.gl/maps/60cRu>) où l'on trouve le très dynamique Centre culturel et de loisirs Wolubis ainsi que quelques parcs agréables (comme le parc Georges Henri). Le grand hôpital universitaire (Clinique universitaire St-Luc) est situé dans cette zone ainsi que le centre commercial moderne Woluwe. Ce quartier est très bien relié au Centre de Bruxelles avec un accès facile aux transports. Voir le site web de la commune : www.woluwe1200.be

3. Etterbeek (Code postal 1040)

Cette commune est surtout connue pour sa zone près du Parc du Cinquantenaire (<http://goo.gl/maps/WPzSt>). Etterbeek est rempli de rues attrayantes avec des maisons de ville datant du début du 20e siècle. C'est un quartier central, dynamique, plutôt résidentiel, qui abrite de nombreuses institutions européennes et dispose de bonnes infrastructures de transports en commun. Pour plus d'informations sur cette commune, voir : <http://www.etterbeek.be/>

4. Kraainem (Code postal 1950) (Quelques familles canadiennes y vivent)

Kraainem est le l'endroit préféré par la communauté de l'OTAN en raison de son accès facile aux installations de l'OTAN, ainsi qu'aux avantages de la vie de banlieue (maisons, jardins, tranquillité, supermarchés et magasins, etc.) (<http://goo.gl/maps/90MMH>). Bien qu'il n'y ait qu'une seule station de métro (Kraainem), le système d'autobus est suffisamment développé pour faciliter la mobilité si vous êtes disposé à marcher un peu plus que dans les autres quartiers.

Pour plus d'informations sur cette commune, voir : <http://www.kraainem.be/>

5. Auderghem (Code postal 1160)

Cette commune consiste en une zone très verte située entre Woluwe-Saint-Pierre et Watermael-Boitsfort (<https://goo.gl/maps/ns4rcBPQDanUWNqF9>). Elle se trouve au bout d'une des lignes de métro (Hermann-Debroux). C'est un quartier résidentiel agréable et calme qui est très populaire auprès des familles dont les enfants fréquentent l'École Internationale de Bruxelles.

Pour plus d'informations sur cette commune, voir : <http://www.auderghem.be/>

6. Ixelles (Code postal 1050) (Une famille canadienne y vit)

Cette municipalité centrale comprend la Porte de Namur et a beaucoup de caractère et de style (<http://goo.gl/maps/fZewB>). C'est un quartier très populaire pour de nombreux expatriés. Les zones distinctes sont : la très branchée Place du Châtelain (avec sa culture de petits cafés, ses étangs verdoyants, et l'emplacement de l'abbaye menant au Bois de la Cambre); la Chaussée d'Ixelles (dans laquelle on retrouve le quartier africain Matongé) et la zone autour du cimetière (avec ses bars et sa vie étudiante). L'Avenue Louise traverse cette zone avec ses boutiques et restaurants haut de gamme. Les logements y sont de style maison de ville avec ses caractéristiques intéressantes et pour lesquelles le loyer peut être plus élevé. En ce qui concerne les transports en commun, il n'y a pas de station de métro, mais le système de tram facilite les déplacements. Pour des raisons de sécurité et de confort, nous vous recommandons de ne pas louer un logement dans la région de Matongé. Bien qu'il soit assez agréable de marcher et faire du magasinage dans ses rues animées pendant la journée, les petits délits y sont fréquents. C'est également assez bruyant pendant la journée.

Pour plus d'informations sur cette commune, voir : <http://www.elsene.irisnet.be/>

7. Tervuren (Code postal 3080) (Quelques familles canadiennes y vivent)

Cette commune est située dans la province du Brabant Flamand (<http://goo.gl/maps/sWTCo>) à environ 14 km du centre de Bruxelles. La langue officielle de Tervuren est le néerlandais. Il y existe un mélange de diverses nationalités en raison du grand nombre d'expatriés qui y vivent. La "British School of Brussels" est située dans cette zone. Le Musée royal de l'Afrique centrale aussi (entouré d'un magnifique parc qui vaut vraiment une visite et situé à proximité de la Forêt de Soignes). La "British School of Brussels" se trouve à 10 minutes à pied du terminal de tramway 44 à Tervuren. Celui-ci circule entre Tervuren et Bruxelles (quartier de Montgomery) et se trouve à être le trajet en tram le plus pittoresque de toute la ville. Ce tram connecte avec la ligne de métro 1 à Montgomery (25 minutes en tram). Les bus locaux sont aussi disponibles dans Tervuren mais ne sont pas toujours aussi fréquents que ceux de Bruxelles. Il y a, cependant, un stationnement parc-o-bus au terminal du tram 44.

Voir le site de la commune : www.tervuren.be

8. Wezembeek-Oppem (Code postal 1970)

Wezembeek-Oppem est une commune dans la province du Brabant flamand, à environ 10 km à l'est du centre de Bruxelles (<http://goo.gl/maps/9Y8Yq>). De nombreux expatriés vivent dans cette commune. À partir de Wezembeek-Oppem, il existe plusieurs façons de se rendre à Bruxelles en transports en commun - le tram et le bus étant les modes communément utilisés.

Pour plus d'informations sur cette commune, voir : https://www.wezembeek-oppem.be/index_fr.aspx?SGREF=241&CREF=57157

9. Watermael-Boitsfort (Code postal 1170)

Watermael-Boitsfort est une commune verdoyante composée d'une série de carrés ressemblant à des villages (<http://goo.gl/maps/HVlIP>). Elle abrite l'école internationale de Bruxelles. On y trouve une majorité confortable de maisons de banlieue, avec beaucoup de maisons des années 1950 ponctuées de villas du 19e siècle. La commune est bien reliée par le transport en commun (trains et tram 94, pas de métro). Pour plus d'informations sur cette commune, voir : <http://www.watermael-boitsfort.be/>

10. Uccle (Code postal 1180)

Uccle est une commune belle et calme avec d'immenses maisons et des immeubles à appartements haut de gamme (<http://goo.gl/maps/3Q7F4>). Comme quartier populaire auprès des familles expatriées, elle est bien située pour les magasins, le Lycée français et l'École européenne. C'est probablement la commune la plus verte de Bruxelles avec sa forêt de Soignes, ses belles villas entourées de grands jardins et ses arbres le long des rues. L'accès aux transports en commun n'est pas facile. En train, on peut rejoindre l'Ambassade / la Mission en Union européenne (en moins de 15 minutes) et les installations de l'OTAN (en moins de 30 minutes en train suivies de 15 minutes à pieds).

Pour plus d'informations sur cette commune, voir : <http://www.uccle.be/>

11. Saint-Gilles (Code postal 1060)

Saint-Gilles est un quartier favori parmi les expatriés qui aiment vivre comme les locaux (<http://goo.gl/maps/sNcGV>). De niveau plus haute gamme, avec ses maisons « art nouveau », le long des rues menant à la Gare du Midi, il regorge de restaurants originaux et de jolies boutiques et présente une vie nocturne animée. C'est l'un des quartiers les plus dynamiques de Bruxelles. Le cœur de Saint-Gilles se situe dans sa zone centrale autour du Parvis de Saint-Gilles, où se rencontrent artistes, intellectuels et passionnés de toutes sortes. C'est un quartier culturellement très actif.

Vous devez savoir, cependant, que les petits délits sont fréquents autour du Parvis de Saint-Gilles et de la Gare du Midi. Les embouteillages peuvent également être assez intenses dans cette partie de la ville.

Pour plus d'informations sur cette commune, voir : <http://www.stgilles.irisnet.be/fr/>

12. City of Brussels (Code postal 1000)

La commune de Bruxelles est située dans le centre de Bruxelles et comprend plusieurs districts (<http://goo.gl/maps/Thzdg>). Pour plus d'informations sur tous ces territoires, veuillez consulter les sites web suivants : https://fr.wikipedia.org/wiki/Ville_de_Bruxelles et www.brucity.be

Le Pentagone (de par sa forme) est la zone entourant le centre-ville historique. Si vivre dans le feu de l'action vous est irrésistible, cet endroit est fait pour vous. Ces dernières années, ses parties précédemment délabrées sont devenues attrayantes pour les jeunes professionnels, avec des rénovations majeures de celles-ci et des espaces industriels à louer ou à vendre. Les secteurs les plus prisés sont St. Géry, Sainte-Catherine et les environs de la rue Antoine Dansaert menant au canal. Le Sablon et la Louise sont des zones résidentielles luxueuses. Les rues autour du boulevard principal

menant à la Gare du Midi/Zuid sont prometteurs, avec beaucoup de vieilles maisons de ville prêtes à être développées et encore à bon prix. Louer un logement avec une place de stationnement peut être un problème.

Veillez noter que le **Quartier Européen** (station de métro Schuman) est souvent affecté par le trafic et les manifestations occasionnelles à proximité des bâtiments de l'Union Européenne. **Tour & Taxis**, au cœur de Bruxelles, devrait également être évité. Cette zone est encore en développement avec plusieurs nouveaux projets de logement et a un taux plus élevé de petits délits.

Voir le site web de la commune : www.brucity.be

13. Sterrebeek (Code postal 1933) (Une famille canadienne y vit)

Sterrebeek est une ville dans la commune de Zaventem mais aussi une banlieue sur le côté est-nord-est de Bruxelles.

(<https://www.google.ca/maps/place/1933+Zaventem/@50.8501626,4.4334375,13.17z/data=!4m5!3m4!1s0x47c3dc1b3b460b85:0xd7aaa37fa2b551d!8m2!3d50.8573308!4d4.5167076?hl=en>). Sa langue officielle est le

néerlandais. Elle est située à proximité de l'anneau autour de Bruxelles. Le transport en commun vers Bruxelles passe par le système d'autobus DE LIJN. Veillez noter que ces autobus ne circulent pas aussi fréquemment que les autobus du centre de Bruxelles. L'Hippodrome, un ancien site de courses de chevaux, est maintenant utilisé comme espace d'entraînement au golf. Près du vieil Hippodrome, vous trouverez encore de petits clubs de poney/cheval. Vous trouverez également un club de tennis appelé Het Zeen.

Voir le site web de la commune : <http://www.zaventem.be/>

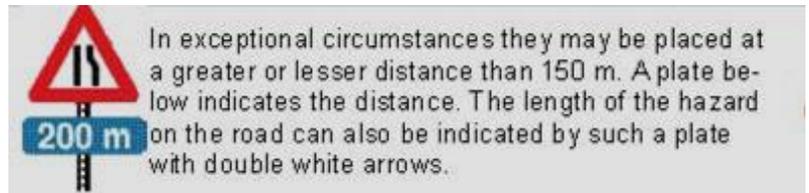
Autres quartiers (non recommandés)

Comme dans la plupart des villes, Bruxelles a des quartiers que nous ne recommandons pas pour des raisons de sécurité. Ces quartiers ou parties de quartier non recommandés sont :

- ❖ **Schaerbeek** (Code postal 1030) Situé à proximité des institutions européennes et du QG de l'OTAN.
- ❖ **Molenbeek** (Code postal 1080)
- ❖ **Anderlecht** (Code postal 1070)
- ❖ **Tour & Taxi** (Code postal 1000)
- ❖ **Gare du Midi** (Code postal 1060)
- ❖ **Matongé** (Code postal 1050)

ANNEXE B – Panneaux de signalisation et règlements

Panneaux d'avertissement :



Virage à droite

Succession de virages



Virage à gauche



Virages dangereux



Autres dangers



Survol d'avions à basse altitude



Chutes de pierres



Vent latéral



Rétrécissement de la chaussée



Rétrécissement de la chaussée de gauche



Rétrécissement de la chaussée de droite



Circulation admise dans les deux sens



Chaussée glissante



Surface routière inégale



Pente montante à forte inclinaison



Tunnel



Pont mobile



Travaux



Projections de roches



Passage à niveau avec barrières



Passage pour piétons



Endroit spécialement fréquenté par des enfants



Traverse de gros gibier

Panneaux de réglementation de la priorité:



Voie prioritaire



Fin de la voie prioritaire



Carrefour où la priorité à droite est applicable



Priorité sur la prochaine intersection



Circulation rejoignant de la gauche



Circulation rejoignant de la droite



Tracé de la voie prioritaire



Passage étroit. Priorité de passage sur les conducteurs venant en sens opposé



Passage étroit. Obligation de céder le passage aux conducteurs venant en sens opposé



Cédez le passage



Panneau d'arrêt

Panneaux d'interdiction :



Accès interdit à tous les véhicules



Accès interdit aux voitures



Sens interdit pour tout véhicule



Accès interdit à tous les véhicules à moteur



Dépassements interdits



Camions interdits



Fin de l'interdiction de dépassement



Accès interdit aux vélo



Accès interdit aux piétons



Dépassements interdits aux camions



Fin de l'interdiction de dépassement



Accès interdit aux motocyclettes



Limite de vitesse maximale



Fin de la limite de vitesse imposée



Douanes



Utilisation de klaxons interdite



Interdiction de tourner à droite



Interdiction de faire demi-tour

Panneaux d'obligation :



Sens giratoire obligatoire



Circulation à sens unique



Chemin sans issue



Direction à suivre



Passer de ce côté



Trafique à sens unique



Voie sans issue



Chemin obligatoire pour les cavaliers



Piste cyclable obligatoire



Limite de vitesse minimale



Fin de la limite de vitesse minimale



Chemin obligatoire pour les piétons

Panneaux relatifs aux arrêts et au stationnement :



Arrêt et stationnement interdits



Stationnement interdit



Zone où le stationnement est interdit durant les heures indiquées



Stationnement interdit du 1er au 15 du mois



Stationnement interdit du 16 à la fin du mois



Stationnement bimensuel alternatif dans toute l'agglomération



Stationnement autorisé



Stationnement avec parcomètre



Stationnement à durée limitée pour lequel un disque de stationnement (ou carte de résidence) doit être affiché sur le tableau de bord, pendant les jours ouvrables.



Le stationnement doit se faire en partie sur le trottoir



Le stationnement doit se faire sur la chaussée



Stationnement payant

Panneaux d'indication :



Début de l'autoroute



Fin de l'autoroute



Souterrain ou pont pour piétons



Poste de secours



Hôpital



Passage pour piétons



Début d'une zone résidentielle ou air de jeu



Signal annonçant des flèches sur la chaussée et prescrivant le choix d'une voie de circulation



Ligne d'arrêt précoce pour cyclistes et conducteurs de cyclomoteurs à deux roues

Signalisation sur la chaussée

Il y existe, à Bruxelles, une gamme de différentes signalisations inscrites sur la chaussée, en voici quelques-unes :

Ligne blanche continue : Il est interdit à tout conducteur de franchir cette ligne blanche pleine; si la ligne sépare alors les deux flots de trafic, vous ne devez pas conduire à gauche de celle-ci. Vous devez imaginer cette ligne comme un mur invisible. Vous ne pouvez franchir cette ligne que s'il y a un obstacle immobile de votre côté de la route (par exemple une camionnette de déménagement).

Ligne blanche discontinue : Il est interdit à tout conducteur de franchir cette ligne discontinue, sauf pour dépasser, tourner à gauche, faire demi-tour ou changer de voie. Si vous changez de voie, vous devez céder le passage aux conducteurs qui y sont déjà engagés.

Double lignes blanches pleines et cassées : Vous ne devez considérer que la ligne de votre côté; si vous franchissez la ligne brisée pour dépasser, vous pouvez bien sûr revenir de nouveau pour reprendre votre voie.

Voie réservée aux autobus :

Sur une route avec un panneau de signalisation F17 (a ou b), la voie marquée de larges lignes blanches cassées et portant le mot « BUS » est réservée aux :

- ❖ véhicules de transport en commun
- ❖ autobus scolaires
- ❖ véhicules prioritaires, en appel d'urgence
- ❖ taxis
- ❖ véhicules tournant à la prochaine intersection

Marquages temporaires : Afin de détourner la circulation pendant les travaux routiers, des marques orange temporaires peuvent être utilisées : une ligne orange continue ou des cônes orange placés à intervalles réguliers ont la même signification qu'une ligne blanche, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas la traverser ou conduire à gauche de cette ligne.

Lignes indiquant une piste cyclable :

La partie de la voie publique délimitée par deux lignes blanches brisées parallèles et d'une largeur insuffisante pour une voiture est une piste cyclable.

La ligne d'arrêt :

Une ligne blanche pleine, perpendiculaire au bord de la route, indique l'endroit où vous devez vous arrêter aux feux de circulation ou devant une pancarte «STOP» ou «ARRÊT».

Ligne composée de triangles blancs et disposée en travers de la route (dents de requin)

Les dents du requin indiquent l'endroit où les conducteurs doivent s'arrêter pour céder le passage comme lorsque requis par un panneau « triangle à l'envers ».

Quand il n'y a pas de panneau de priorité, vous devez donner la priorité aux conducteurs venant de votre côté droit et vous avez la priorité sur les conducteurs venant de votre gauche.

Traductions de panneaux de signalisation

Les panneaux de signalisation en Belgique sont normalement écrits uniquement dans la langue locale et ceux-ci peuvent donc changer de langue brusquement lorsque vous voyagez à travers la Belgique. Voici quelques traductions des panneaux de signalisation routière les plus courants.

Anglais	Français	Néerlandais
Exit	Sortie	Uitrit or uitgang
Entrance _	Entrée	Toegang
Diversion _	Déviation	Wegomlegging
Motorway _	Autoroute	Verkeersweg
No entry _	Défense d'entrer	Verboden toegang
One way street _	Sens unique	Eenrichtingsverkeer
Level Crossing _	Passage à niveau	Overweg
Bus lane _	Voie pour autobus	Busstrook
Speed restriction _	Ralentissement	Snelheidsvermindering
Roundabout _	Rond-point	Verkeersplein
Disc parking _	Disque obligatoire	Schijf Verplicht

Traductions utiles

Anglais	Français	Néerlandais
Unleaded Gasoline	Essence sans Plomb	Loodvrij Benzine
Diesel	Diésel	Diesel
Gas Station	Station d'Essence	Benzinestation
Toll	Péage	Tolgeld
Parking	Stationnement	Parkeerplaats
Exit	Sortie	Uitgang
Entrance	Entrée	Toegang
Detour	Détour	Omlleiding
Hospital	Hôpital	Ziekenhuis
Police	Police	Politie
Police station	Gendarmerie	Politiebureau

Noms de villes belges

La plupart des grandes villes de Belgique ont deux noms, l'un français et l'autre flamand. En Wallonie (le secteur français), le nom français apparaîtra avant le flamand.

<u>Villes flamandes</u>	<u>Traduction française</u>
Aalst	Alost
Antwerpen	Anvers
Brugge	Bruges
Gent	Gand
Haan	Le Coq
Ieper	Ypres
Ixelles	Elsène
Kortrijk	Courtrai
Leuven	Louvain
Mechelen	Malines
Sint-Stevens-Woluwe	Woluwe-Saint-Etienne
Tongeren	Tongres
<u>Villes wallonnes</u>	<u>Traduction flamande</u>
Braine-le-Château	Kasteelbrakel
Comines	Komen
Namur	Namen
Mons	Bergen
Tournai	Doornik
Liège	Luik
Mouscron	Moescroen
Soignes	Zinnik
Woluwe-Saint-Lambert	Sint-Lambrechts-Woluwe
Woluwe-Saint-Pierre	Sint-Peters-Woluwe
<u>Autres villes qui ont deux noms!</u>	
Lille (France)	Rijksel
Aachen (Germany)	Aix-la-Chapelle

ANNEXE C – Types de magasins

Épiceries

Aldi www.aldi.be

Carrefour <https://www.carrefour.eu/fr.html>

Cora <https://www.cora.be/home>

Delhaize www.delhaize.be

Colruyt www.colruyt.be

Stone Manor (spécialisée dans la nourriture britannique) <http://www.stonemanor.uk.com/fr/>

Picard <http://www.picard.be> (semblable à "M&M")

Quincaillerie

Brico www.brico.be

Centres d'achats/outlets

Woluwe Shopping Centre

Boulevard de la Woluwe 70

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Heures d'ouverture : lundi-jeudi et samedi de 10 h -19 h. Vendredi 10 h-20 h, fermé le dimanche.

<http://thewshopping.be/fr/accueil/>

Centre d'achats Westland Shopping

Boul. Sylvain Dupuis, 433

1070 Anderlecht

Tél. : 02/524.00.14

Heures d'ouverture : lundi-jeudi et samedi de 10 h — 19 h 30, vendredi de 10 h -20 h, fermé le dimanche.

www.westlandshopping.be

L'esplanade

Place de l'Accueil 10

1348 Louvain-la-Neuve

Tél. : 010/230.121

Heures d'ouverture : lundi-jeudi de 10 h -20 h,

vendredi 10 h-21 h, samedi de 10 h -20 h

Fermé le dimanche

www.lesplanade-shopping.be

Roermond Designer Outlet (ouvert le dimanche – à 1 ½ h de Bruxelles)

Stadsweide 2 6041 TD Roermond, Netherlands

Heures d'ouverture : Lundi - dimanche 10 h-19 h.

Jeudi 10 h-20 h

www.designer-outlet-roermond.de

Maasmechelen Village (Designer Outlet) (à 1 heure de Bruxelles)

Maasmechelen Village

Zetellaan 100

3630 Maasmechelen

Belgique

Heures d'ouverture: lundi — vendredi : 10 h - 18 h

samedi et dimanche : 10 h - 19 h www.maasmechelenvillage.com

ANNEXE D – Adresses importantes

OTAN

Rue de la Fusée 70,
130 Bruxelles, Belgium

L`Ambassade du Canada

Avenue des Arts 58,
1000 Bruxelles, Belgium

Centre Communautaire – Maison Marquis

avenue des Dominicaines 15
1950, Kraainem, Belgium

British School Brussels (BSB)

Pater Dupierreuxlaan 1
3080, Tervuren, Belgium

International School of Brussels (ISB)

Kattenberg 19
1170, Watermael-Boitsfort, Belgium

United States Army Garrison (USAG)

Eurolaan 54
1932, St Stevens, Belgium

United States Army Garrison (USAG)

JF Kennedylaan 12
1933 Sterrebeek, Belgium

United States Army Garrison (USAG) - Chievre - PX americaine

Chaussee de Mons
7940 Brugelette, Belgium

Brussels Airport - Zaventem

Leopoldlaan, 1930 Zaventem

MFS contact:

mfse.brussels@cfmws.com

tel :0 20 210 9297

Annexe E – Services d’urgence

Ces numéros de téléphone doivent être utilisés en cas d'urgence.

Les appels aux services d'urgence 100 - 101 - 103 - 107 - 110 - 112 **sont gratuits**. C'est également le cas lors de l'appel des numéros commençant par 0800.

Logo	Numéros	Service
	105	Croix Rouge Aide et intervention en cas de catastrophes Site web: www.croix-rouge.be
	070 245 245	Centre Anti-poison Aide médicale urgente 24h / 24 Site web: www.centreantipoison.be
	0800 32 123 (en Français) 1813 (En Néerlandais)	Centre de Prévention du Suicide Service d'assistance par téléphone 24h / 24, en tout anonymat. L'écoute est assurée par une équipe de bénévoles formés par l'équipe permanente du centre. Les gens peuvent les appeler s'ils veulent être écoutés. Le numéro gratuit est destiné aux personnes en crise suicidaire ou aux personnes connaissant ce problème. Site web: www.preventionsuicide.be ou Zelfmoord1813

Logo	Numéros	Service
	112	<p>Appel d'urgence européen</p> <p>Le numéro de téléphone d'urgence européen est le 112, que vous pouvez utiliser dans les États membres de l'Union européenne au cas où vous auriez besoin d'une aide urgente d'un service d'incendie, d'une équipe médicale ou de la police.</p> <p>Site web: www.112.be</p>
	100	<p>Pompiers et ambulance</p> <p>Service des pompiers.</p> <p>Aide médicale d'urgence 24 heures sur 24.</p> <p>Site web: www.siamu.irisnet.be</p>
	101	<p>Police Fédérale</p> <p>Appeler en cas d'extrême urgence.</p> <p>Site web: www.polfed.be</p>
	1722	Uniquement pour les interventions non urgentes des pompiers lors d'une tempête ou d'une inondation
	116 000	<p>Focus enfant</p> <p>Centre européen pour les enfants disparus ou exploités sexuellement.</p> <p>Service d'assistance par téléphone 24h / 24.</p> <p>Le centre offre un soutien actif à la recherche d'enfants disparus ou enlevés. Il lutte également contre la disparition et l'exploitation sexuelle des enfants et apporte une aide aux victimes.</p> <p>Site web: www.childfocus.be</p>

Logo	Numéros	Service
 <p>Sibelga</p>	<p>0800 19 400</p>	<p>Sibelga - odeurs de gaz</p> <p>Numéro d'urgence pour signaler les odeurs de gaz dans une maison, un immeuble ou une rue.</p> <p>Site web: Sibelga</p>
 <p>Sibelga</p>	<p>02 274 40 66</p>	<p>Sibelga - panne de courant – problème électrique - éclairage public</p> <p>Numéro d'urgence pour signaler une panne de courant (problème électrique), les fluctuations actuelles dans une maison ou un quartier et des problèmes d'éclairage public.</p> <p>Site web: Sibelga</p>